L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

Bureau, 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS;

SAMEDI MATIN, 25 AVRIL.

VENTES JUDICIAIRES

JOHN HENRY vs LA BANQUE DE LA LOUISIANE.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai MARDI [illegible] mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

1o—Une certaine portion de terre située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Conti, Bienville et le Passage de la Bourse, mesurant trente cinq pieds, six pouces et deux lignes de face à la rue Conti, sur une profondeur de cent trente huit pieds deux pouces et quatre lignes.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en briques à trois étages, cuisine, cour, &c.

2o—Une certaine portion de terre située dans le même District et îlet susdits, mesurant cent trente neuf pieds un pouce de face à la rue Royale, cent trente pieds et quatre pouces sur la ligne de derrière, sur une profondeur et façade sur la rue Conti, de quatre vingt pieds et une pareille profondeur et façade, à la ligne fermée par un mur appartenant à la Banque de la Louisiane qui sépare la dite portion de terre de la propriété située à la rue Royale. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

2 avril—25 mai 1.2 20,26

L. B. SANARENS & Co vs H. M. TRUE et als.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 19 844—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI six mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Tous les droits, titres et intérêt du défendeur, H. M. True, à l'occupation et à la possession des lieux ci-après décrits, sous et en vertu du bail passé devant Robert J. Ker, notaire public, en cette ville, le 4 février 1867 par J. B. Sanarens et [illegible] T. Delassize à B. F. Smith, lesquels droits d'occupation et de possession finissent et expirent le [illegible] août 1869.

[illegible] la manufacture de chaises et de [illegible], constructions, machines et appartenances [illegible], rue des Champs-Elysées, entre celles [illegible] Moreau et Casacalvo, dans le Troisième District de cette ville.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

25 avril—25,28—5,6 mai

ROBERT LEA vs THOMAS ROGERS.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 21,542—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et [illegible] des parties intéressées dans ladite cause et dans d'autres, je procéderai le SAMEDI vingt cinq avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de:

Le bateau à vapeur "SELMA" ensemble avec sa machine, ses meubles, &c., tel qu'il se trouve aujourd'hui, dans le Nouveau Canal.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

14 avril—17,21,23,25

FRANK PERRET vs la Veuve ANNE MIRAMON, BAPTISTE MIRAMON, FÉLICITÉ MIRAMON et MITTIE MIRAMON.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 17,888—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI vingt cinq d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain appartenant à la veuve Anne Miramon, Baptiste Miramon, Félicité Miramon et Mittie Miramon, par portions indivises et formant une portion du terrain désigné par le numéro onze dans l'îlet numéro quatre-vingt-six, d'après le plan de B. Lafon, autrefois déposé en l'étude de [illegible], ci-devant notaire public en cette ville. Etant cette portion du dit terrain numéro onze dans l'îlet numéro quatre-vingt-six qui se trouve le plus près de la rue Apollo et désignée maintenant par le numéro cent quatre-vingt onze. Le dit numéro onze dans l'îlet numéro quatre-vingt-six étant situé en cette ville et borné par les rues Apollo, Thalie, Melpomène et Bacchus.

Cette propriété a été achetée par feu Victor Miramon de Donat Feez, suivant acte au rapport de Pierre S. Lacoste, [illegible] en la paroisse de St. Landry, en date du [illegible] avril 1857.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29 mars—2,9,17,25av

Deux Magasins en briques, à trois étages, Nos 172 et 172 1/2, rue Poydras, à l'encan par le Shérif.

Succession de feue Hannah Pinski, décédée, épouse de Davis Woolf.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 26,[illegible]—En vertu d'un ordre de vente [illegible] le 21 de mars 1868 et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi, vingt cinq avril 1868, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de ladite succession, à la vente publique et adjudication de—

Deux certains terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Charles, Poydras, Carondelet et Hevia (aujourd'hui Lafayette), désignés par les numéros Trois et Quatre, suivant plan dressé par C. A. Hedin, ci-devant voyer, [illegible] 1852, et mesurant chacun dix-neuf pieds trois pouces de face à la rue Poydras, sur quatre vingts pieds de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient à ladite succession au moyen de l'acquisition que feu Davis Woolf en a faite de [illegible] Liberman, suivant acte au rapport de Edward Barnett, notaire public en cette ville, en date du 1er de [illegible] 1857.

Les bâtisses et améliorations sur lesdits terrains consistent en deux magasins en briques, à trois étages; le No 172 est loué à bail expirant le 1er d'octobre 1868 à raison de $[illegible] par mois), et le No 172 1/2 (est loué au [illegible]) rue Poydras.

Conditions—L'acquéreur paiera au comptant, un [illegible] pour satisfaire un billet à ordre de la somme de $5,666 66 2/3 daté du 3 août 1866 et payable [illegible] de date, avec intérêt, assurant le paiement de [illegible] de la somme de $5 666 66 2/3 chacun, tous datés du 3 août 1866 et payables respectivement à [illegible] de date, avec intérêt au taux de huit pour cent [illegible] de leur date jusqu'à parfait paiement. [illegible] l'acquéreur assumera le privilège et [illegible] vendeur sur la dite propriété [illegible]. Pour le restant du prix de l'adjudication, l'acquéreur fournira son billet [illegible] souscrit à son propre ordre et par lui endossé, daté du jour de l'adjudication et payable à deux ans de date, portant intérêt au taux de huit pour cent par an à partir de la date jusqu'au parfait paiement. En cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement du montant du dit billet ou de [illegible], l'acquéreur devra payer cinq pour cent comme honoraires d'avocat. Les bâtisses et améliorations sur lesdits deux terrains, devront être assurées contre les risques du feu pour la somme de quinze mille piastres et la police devra être transférée au [illegible] jusqu'à leur paiement définitif.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

24 mars—1,9,17,25 avril

CHARLES LE CARPENTIER vs THOMAS O'ROURKE.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, SAMEDI 2 de mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Quatre terrains situés dans la ville d'Alger, sur la rive droite du fleuve Mississippi, vis-à-vis de la ville de la Nouvelle-Orléans désignés par les Nos Treize, Quatorze, Quinze et Seize de l'îlet No trente trois (33) borné par les Avenues Pacific et Elmira et les rues Powder et DeArmas suivant plan dressé par W. Thompson [illegible] arpenteur, le 7 de mars 1848 et déposé en l'étude de J. Graham, notaire public en cette ville.

Les dits terrains mesurent chacun trente deux pieds [illegible] de face à l'Avenue [illegible] sur vingt [illegible] pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

[illegible] avec toutes les améliorations qui s'y trouvent. Cette propriété est sujette à une hypothèque et [illegible] en faveur de [illegible] pour la somme de quatre cent trente piastres et [illegible] avec intérêt au taux de huit pour cent à compter du 21 de septembre 1860 jusqu'à paiement, avec privilège et hypothèque de vendeur sur la dite propriété.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

1er avril—1er 9 17 25 et 2 m

Edward Watts vs James Reed.

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI deux de mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Deux certains terrains situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Joséphine, Adèle, de la Levée ou Tchoupitoulas et Rousseau, désignés par les numéros Huit et Neuf, d'après un plan dressé par B. Buisson, arpenteur, le 10 mars 1852 et déposé en l'étude de J. R. Borgstede, au bureau de recorder de paroisse pour la paroisse de Jefferson.

Lesdits terrains sont contigus et mesurent comme suit savoir: chacun trente-sept pieds onze pouces de face à la rue Joséphine sur cent cinquante-neuf pieds deux pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant, sur chaque terrain, en une maison basse double en bois et portant les Nos 21, 23, 25 et 27 de la rue Joséphine.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

1er avril—9 17 25, mai 2

LOUISA HARZ, vs JAS. H. WEST.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,7[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et [illegible] à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi deux de mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé dans l'îlet borné par les rues Nayades, Prytanée, Clio et Erato, dans le Premier District de cette ville et désigné par le No [illegible] d'après un plan dressé par C. A. Hedin, [illegible] et déposé dans l'étude de T. [illegible], notaire public en cette ville sous le No 21.

Le dit terrain mesure vingt-six pieds huit pouces et deux lignes de face à la rue Nayades sur une profondeur de cent vingt-sept pieds sept pouces et quatre lignes [illegible] de profondeur sur la ligne du No Trois, cent cinq pieds [illegible] de profondeur sur la ligne [illegible] Nayades, cinq pieds et deux lignes et s'étendant en profondeur de la dite ligne, trente pieds trois pouces et quatre lignes et de [illegible] trente et un pieds neuf pouces [illegible] ligne de derrière.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif
Shérif de la paroisse d'Orléans.

1er avril—1,9,17,25, mai 2

GEO. RULFFF vs P. S. NUGENT & a.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 21,202—En vertu de trois writs de fieri facias [illegible] Nouvelle-Orléans, en faveur [illegible] Rulfff — McKee, à moi adressés par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai [illegible] à la Bourse des Négociants et des Encanteurs [illegible] Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

[illegible] terrain situé dans le Deuxième District [illegible] rues Front, Wells et Crossman [illegible] mesurant vingt-quatre pieds onze pouces [illegible] de façade sur la rue Front [illegible] de profondeur [illegible] entre lignes parallèles, [illegible] cent vingt pieds.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

1er avril—1 9 17,25—2 mai

Edward Thompson vs. Henry Nelson.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 24,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, [illegible] mai 1868, à [illegible] P. M., sur les lieux, rue Peters entre celles [illegible] et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

[illegible] de la goëlette [illegible] Un lot de bois et de [illegible] bois et cinq tringles en fer, etc., etc.

Avis: [illegible] avec d'une goëlette à prendre sur les [illegible] au bayou St Jean près du pont du Bayou.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

25 avril—25,29—2 mai—5

MARY F. WILSON vs EMILE LEGIER.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 23,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI six mai 1868, à 5 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'une pharmacie située à [illegible] des rues Erato et Liberty dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

24 avril—21,25—1er 5 mai

VENTE A L'ENCAN

PAR G. DE FERIET.

Succession de

JOSEPH H. JOHNSTON.

— No 20,220. —

Vente positive et sans limites, de Comptes et Créances dûs aux maisons commerciales de Rotchford, Brown & Cie., et Brown, Johnston & Cie.

PAR

GABRIEL DE FERIET,

ENCANTEUR,

BUREAU, No. 86 RUE BIENVILLE.

MARDI LE 26 MAI 1868, À MIDI, À LA BOURSE DES NÉGOCIANTS ET DES ENCANTEURS, RUE ROYALE, ENTRE CELLES DE DOUANE ET CANAL, IL SERA VENDU À L'ENCHÈRE PUBLIQUE, CONFORMÉMENT À UN ORDRE DE L'HONORABLE JOHN W. THOMAS, JUGE DE LA DEUXIÈME COUR DE DISTRICT DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, EN DATE DU 15 AVRIL 1868, LES CRÉANCES SUIVANTES APPARTENANT AUX MAISONS COMMERCIALES DE ROTCHFORD, BROWN & CIE., ET BROWN, JOHNSTON & CIE., SAVOIR:

1 Thomas Nixon Tallahala, Mississippi, Billet dû le 24 décembre 1861, garanti par hypothèque sur une habitation ... 2,858 93

2 H Short, Providence, Louisiane, Billet dû le 15 février 1860, avec billet hypothécaire, (déposé comme sécurité collatérale) sur habitation, pour $2,500, dû le 15 février 1860 ... 2,679 57

3 William Hawes, Harris Mill-ken's Bend, Louisiane, Confession de jugement, dû le 2 janvier 1862 ... 23,505 76; Confession de Jugement, dû le 2 janvier 1863 ... 23,505 77; Confession de Jugement, dû le 2 janvier 1864 ... 23,505 77 — 70,517 30

Le tout garanti par première hypothèque sur une habitation située à Milliken's Bend contenant 3100 acres, avec une magnifique résidence, cabanes, etc.

4 T. J. Manley, Bolivar County, Mississippi, Créance (procès intenté) due le 9 mars 1866 ... 597 78

5 B et S. Pitard, Calhoun Depot, Mississippi, Créance due le 1er septembre 1865 ... 51 02

6 Garland Webb, Paroisse St Charles, Louisiane, Créance due le 31 décembre 1862 ... 116 10

7 Brown et Johnston, Vicksburg, Mississippi, Créance due le 1er septembre 1865 ... 99,641 68

8 W. O. Winn, Milliken's Bend, Le, trois billets de $5,286 66 chaque, dûs le 13 mars 1860 ... 15,759 93; Un billet de $5,286 66, dû le 27 mars 1860 ... 5,253 33; Cinq billets de $5,286 66 chaque, dûs le 13 décembre 1860 ... 26,433 30

Tous les billets ci-dessus décrits sont garantis par première hypothèque sur la habitation située dans la paroisse Madison, Le, par acte pardevant S. Magner, notaire public. Billet de Mary E. Winn, dû le 21 janvier 1867 ... 2,000 00; Billet de Mary E. Winn, dû le 21 janvier 1867 ... 3,000 00; Billet de Mary E. Winn, dû le 21 janvier 1867 ... 1,500 00; Billet de Mary E. Winn, dû le 21 janvier 1867 ... 200 00; Billet de Mary E. Winn, dû le 12 décembre 1860 ... 2,114 66 — 66,261 21

9 Julia Roane, Pine Bluff, Arkansas, (procès intenté), créance due le 1er septembre 1865 ... 1,11[illegible] 98

10 H. Rose, Village du Lac, Ark, Billet dû le 11 déc. 1861 ... 1,621 66

11 Dr. J. H. Moore, Deer Creek, Mississippi et Harrodsburg, Kentucky, Billet dû le 1 janvier 1868 ... 2,250 00

12 L. T. Wade, Skipwith's Landing, Mississippi, Créance due le 1er septembre 1865 (procès intenté) ... 1,079 22; Billet dû le 13 janvier 1863, (procès intenté) ... 2,190 00; Billet payable sur demande [illegible] ... 592 [illegible] — 3,861 [illegible]

Le tout garanti par deux billets hypothécaires de J. R. Park et Lee à dont un du 1 janvier 1862 ... 4,146 [illegible]; et l'autre dû le 1 janvier 1863 ... 4,831 60

13 Mc Kee et Lattimer, Neuf billets de $5,000 chacun, dûs le 12 février 1863 ... 45,000 00; Un billet dû le 12 février 1863 ... 6,627 63; Un billet dû le 12 février 1863 ... 6,000 00 — 57,627 63

Les billets décrits ci-dessus sont garantis par deux ème hypothèque sur l'Habitation Contreras, située sur le Chemin de Fer du Golfe du Mexique, à 17 milles de la Nouvelle-Orléans et six milles du fleuve, dans la paroisse St-Bernard. La dite habitation contient 6645 arpents, dont 1100 acres défrichés, avec machine à vapeur, sucrerie, maison de maître, cabanes, &c., &c.

Montant des premiers billets hypothécaires, portant huit pour cent d'intérêt à partir du 12 février 1862 ... 9,400 00; Moins ce montant ... 3,666 66 — 5 733 34

14 E. Loftin, billet (procès intenté), dû le 5 décembre 1861 ... 11,482 02; Billet dû le 4 janvier 1861 ... 1,497 68 — 12,979 70

15 Brown, Johnston et Cie, balance de compte ... 309,011 59

16 Brown Owen & Co, Memphis. Montant dû le 10 avril 1862 ... 75 85

17 Jas. Brown, Waterproof, Louisiane, Créance due le 1er septembre 1865, (jugement rendu) ... 2,160 [illegible]

18 [illegible] R. Downs, Vicksburg, Miss, billet dû le 6 oct. 1861 ... 1,219 00; " 7 mai 1862 ... 549 48; " 4 nov 1862 ... 675 00 — 2,443 48

19 J. T. Ellison, Deasonville, Miss, créance (procès intenté) due le 1er sept. 1865 ... 422 71; Billet (procès intenté) dû le 14 novembre 1861 ... 1,541 24 — 1,933 95

20 W. H. Edvinston, Eagle Bend, Le, créance (procès intenté) due le 1er sept 1865 ... 807 20

21 Wm E. Green, Bolivar County, Miss, créance (procès intenté) due le 1er septembre 1865 ... 4 723 31; Billet (procès intenté) dû le 12 février 1862 ... 4 500 00

Moins ... 1,673 50 — 7,549 71

22 Wm Henderson Milliken's Bend, Le, créance due le 1er septembre 1865 ... 347 73; Billet dû le 22 janvier 1862 ... 1,000 00 — 1,337 73

23 G. N. Jordan, Yazoo City, Billet hypothécaire dû le 13 janvier 1861 ... 4 810 00; Billet hypothécaire dû le 25 janvier 1861 ... 4 625 00; Billet hypothécaire dû le 19 décembre 1860 ... 4,760 00; Billet hypothécaire dû le 11 février 1861 ... 4,752 00; Billet hypothécaire dû le 21 février 1861 ... 4,628 00; Billet hypothécaire dû le 29 février 1861 ... 4,743 00; Créance due le 1er septembre 1865 ... 673 23 — 28,971 23

Tous les dits billets sont garantis par hypothèque sur l'habitation du dit G. N. Jordan.

24 T. A. Mellon, Edwards' Depot, Mississippi, créance (procès institué) dû le 1er septembre 1865 ... 1,724 2[illegible]

25 G. H. Sparks Lac Providence, Louisiane, Créance due le 1er septembre 1865 ... 110 81; Billet dû le 5 février 1862 ... 650 00; " le 28 mars 1862 ... 650 00; " le 7 mai 1862 ... 150 00; " le 7 mai 1862 ... 150 00; " le 7 mai 1862 ... 620 53; " le 21 mai 1862 ... 150 00; " le 3 mai 1862 ... 216 00 — (Procès intenté) 2,735 42; Moins ... 1,579 34 — 1,15[illegible] 08

26 Walter L. Otey, Marianna, Arkansas. Créance due le 1er septembre 1865 (jugement pas encore prononcé) ... 753 [illegible]

27 W. J. Wheless, Nile Orléans, créance (procès institué) due le 15 mars 1866 ... 430 9[illegible]

28 A. R. Shervill, Moulins de Pennington Arkansas, créance, (procès institué) due le 1er septembre 1865 ... 855 1[illegible]

29 W. B. [illegible], [illegible] Camp et Girod, Nile-Orléans, créance avec billet [illegible] attaché de Powell & [illegible] frère, dû le 1er janvier 1861 de $13,813 28 (procès institué) ... 15,878 85

30 W. F. Varner, Auburn Arkansas, créance due le 1er septembre 1865 (procès institué) ... 2,298 10; Billet (procès institué) dû le [illegible] janvier 1862 ... 1,955 12; Billet (procès institué) dû le 11 février 1862 ... 1,955 12 — 6,206 34

31 J. H. Willis, Vicksburg, Miss, créance due le 1er septembre 1865 ... 5,674 51

32 R. H. Hargraves et A. Thompson, billet (procès institué) dû le 2 mars 1862 ... 2,66[illegible]

33 Benjamin Row, Fort Adams Miss. Billet dû le 18 décembre 1867 ... 2,500 00

34 Mary R. Chichester, Brownsville, Miss., créance (procès institué) dû le 1er septembre 1865 ... 1,6[illegible]

35 John Bovina, Bovina (Miss) créance (procès institué) due le 1er septembre 1865 ... 72 99; Billet (procès institué) dû le 3 mai 1862 ... 650 00 — 722 99

Moins ... 209 71 — 513 28

36 P. Doherty, Tunica, Louisiane, créance (procès institué) due le 1er septembre 1865 ... 261 38

37 David L. Dunn, Memphis, créance (procès institué) due le 1er septembre 1865 ... 165 24

38 David M. Fulton, Centre, Mississippi, créance due le 1er septembre 1865 ... 568 34; Billet dû le 8 mai 1862 ... 450 00 — 1,018 34

39 Madame Ann D. Halsey, Greenville, Miss., créance due le 1er septembre 1865 ... 2 573 02; Billet dû le 10 mai 1862 ... 3,000 00; Billet dû le 10 novembre 1862 ... 3,000 00 — 8,573 02

Sans prescription. Ces réclamations sont réduites de moitié et sont garanties par hypothèque sur l'habitation de la dite madame Halsey.

40 Simon B. Jones, Pine Bluff, Arkansas, créance (en procès) due le 1er septembre 1865 ... 8 536 79

41 [illegible] W. B. Messenger, Deer Creek, Mississippi, créance approuvée due le 1er septembre 1865 ... 29 [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

42 J. C. Offutt, Greenville, Mississippi, créance (en procès) due le 1er septembre 1865 ... 326 33

43 Mme Sarah Row, de Tunica, Le, compte dû le 1er sept. 1865 ... 773 50

44 Emely E. Smith, de Red Fork, Ark, compte en procès dû le 1er sept. 1865 ... $3,412 05; billet dû le 16 mars 1861 ... 1,100 00 — 4,441 25

45 H. Short, de Lake Providence, compte dû le 1er sept. 1865, approuvé ... 1,330 96

46 Mrs E. Slythe, de New Garcony, Ark, compte en procès dû le 1er sept. 1865 ... 1,292 69

47 S. W. Taylor, de Bahala, Miss, billet dû le 18 mars 1861 ... 2,991 82

48 G. G. Torrey, de Bolivar, Miss, compte dû le 1er sept 1865 ... 898 52; billet du le 4 oct. 1860 ... 30,797 47 — 31,695 99

Jugement enregistré, garanti par hypothèque.

49 A. M. Young, de Vicksburg, Miss, compte en procès, dû le 1er sept. 1865 ... 950 56

50 F. Grilling, de Rodney, Miss, billet en procès, dû le 17 janvier 1860 ... 500 00; moins déduction faite pour crédit ... 130 00 — 370 00

51 Dr G. G. Noland, de Rodney, Miss, billet dû le 10 déc. 1867 ... 172 97

52 Susan E. Parks, A. G. Ward & Mary F. Ward, de Providence, Le, billet en procès, dû le 19 juin 1862 ... 1,600 00; Billet en procès dû le 19 mai 1862 ... 600 00; Billet en procès dû le 19 juin 1862 ... 554 00 — 2,740 00; Moins déduction faite pour crédit ... 31 10 — 2,708 90

53 Susan E. Parks & A. G. Ward, de Providence, Le, billet dû le 31 déc. 1861 ... 4,397 85; Billet dû le 13 déc. 1862 ... 4,428 86 — 8,826 71

Garantis par leurs deux billets hypothécaires collatéraux sur une habitation pour $3,540 52 et $3,970 [illegible].

54 W. S. Harper, de Rodney, Miss, billet hypothécaire dû le 9 janvier 1861, garanti par hypothèque sur l'habitation ... 3,252 96

55 Gillespie Jordan & Co, de Morehouse, Le, Leurs traites acceptées par H. & W. T. Jordan, dûe le 24 février 1862 (en procès) ... 1,581 57; Traite dû le 14 janvier 1862 (en procès) ... 3,224 50 — 4,806 07

55 J. D. McNeil, de Allenton, Ala, billet dû le 5 mars 1861 sans prescription ... 846 98

56 Mme Sarah Cowan du Vicksburg, Miss, compte en procès dû le 1er septembre 1865 ... 391 25

57 Succession de Saml Garland, Isaquena Co Miss et Lynchburg, Va, compte en procès, dû le 7 mars 1866 ... 3,116 95

58 Silas M. Tucker, de Lake Providence, Le, billet dû le 4 janvier 1861, jugement rendu ... 1,768 50

59 [illegible] Perkins de Rodney, Miss, billet en procès dû le 9 décembre 1860 ... 1,884 41

60 Eudes de Logan, Sugar, Claiborne, de billet de W. A. Richardson, dû le 1 mars 1862, jugement rendu ... 808 25

61 Wm E. Bolls, de Rodney, Miss, billet en procès dû le 3 mai 1862 ... 309 77

62 Dépôt dans la Banque Continental de New-York ... 5,000 00

63 E. C. McComb, de San Francisco, Cal, compte dû le 14 juil et 1862 ... 500 00

64 Cole H. Jones, de la Passe Christian, Miss, compte dû le 1er juillet 1861 ... 178 53; Billet dû le 10 janvier 1862 ... 1,041 70 — 1,220 23

65 C. Noonan, Nlle-Orléans, compte dû le 1er janvier 1861 ... 179 81

66 Wright & Allen, billet dû le 18 avril 1861 ... 700 00

67 E. P. Scott, Belefield, Greenville County, Virginie, billet dû le 4 février 1861 ... 4,721 50

68 Pilcher & Goodrich, traite de S. H. Tucker, dû le 18 novembre 1861, (Jugement prononcé) ... 4,647 10

69 City Bank de Nashville, dépôt en argent ... 1,290 00

70 George Connolly, traite acceptée de Mary C. Biedsoe, endossée par W. F. Bledsoe dû le 4 janvier 1862 ... 1,225 00

71 J. D. Fondren, Galveston, Texas, traite acceptée de S. R. Fondren, dû le 17 décembre 1861 ... 1,700 00; Traite acceptée de S. R. Fondren, due le 17 novembre 1861 ... 1,400 00; Billet dû le 12 mai 1861 ... 3,208 94; Billet dû le 12 avril 1861 ... 3,208 94 — 9,517 88

72 A. D. Kelly & Co, Nouvelle Orléans, billet dû le 10 août 1862 ... 2,500 00

73 S. C. Farrar, Natchez, Virginie, compte en procès ... 5,433 12

74 J. W. Patton, Rodney, Miss, compte en procès, dû le 9 janvier 1861 ... 750 00

75 D. Meyers, Deer Creek, Miss, billet dû le 1er avril 1862 ... 672 70

76 Phoebe Tyson, St Joseph, Le, billet dû le 17 mai 1859 ... 254 84; Billet dû le 4 janvier 1859 ... 1,518 84; " " 18 mai 1859 ... 1,126 85; " " 18 mai 1859 ... 1,126 85 — 4,027 38

77 Randall Gibson, Warrenton, Miss, compte (en procès) dû le 1er septembre 1865 ... 49 49

78 Mme Elizabeth Goodman, Waterproof, Le, compte dû le 1er sept. 1865 ... 72 57

79 R. B. Scott, Rodney, Miss, compte (en procès) dû le 1er sept. 1865 ... 126 03

80 Ira E. McCrea, Phelps Co, Ark, Balance due sur un billet hypothécaire de $10 000 dû le 15 mai 1860 (garanti par hypothèque sur l'habitation) ... 2,502 81

81 J. A. Craig et J. M. Craig, Chicot County, Ark, billet dû le 1er avril 1861 ... 2,500 00

82 John Abalot, Derbefoulet, Alabama, Balance de compte ... 281 75

83 Brooks & Smedes, Vicksburg, Mississippi, Compte dû le 8 octobre 1865 ... 750 00

84 Succession J. Hoisen, Columbia, Arkansas, compte (procès en Cour) dû le 1er septembre 1865 ... 792 68; Billet (procès en Cour) dû le 19 juin 1862 ... 800 00 — 1,592 68

85 R. O. Edwards & Co., Jackson, Mississippi, Billet dû le [illegible] ... 7,0[illegible]

Moins ... 6,098 [illegible]

86 John D. F[illegible], Galveston, Texas, Billet dû le 2 mars 1865 ... 500 00

Moins ... 27 79 — 472 21

87 Francis Fick, Morton, Mississippi, Compte dû le 1er mai 1862 ... 76 07

88 W. H. Sutton, Colorado, Arkansas, (Confession de Jugement) ... 4,136 22

89 John Sumner, Lake Village, Arkansas, Billet hypothécaire dû le 7 avril 1861 ... 2,088 88; Billet hypothécaire dû le 7 décembre 1861 ... 4,408 87; Billet dû le 18 avril 1862 ... 217 10; Billet dû le 15 mai 1862 ... 1,480 00; Compte dû le 1er septembre 1865 ... 406 96 — 8,631 21; Moins ... 7,605 07 — 1,026 14

90 Samuel Templeton, Monticello, Le, billet dû le 1er janvier 1867 ... 320 74

91 Joseph Templeton, Vicksburg, Miss, compte (en procès) dû le 1er septembre 1865 ... 156 82

92 M. W. Trimble, Grenada, Miss, compte dû le 1er septembre 1864 ... 129 64

93 Tompkins & Walker, Warrenton, Miss, compte (en procès) dû le 1er septembre 1865 ... 5,176 91

94 G. W. Trimble, Grenada, Miss, compte (en procès) dû le 1er septembre 1865 ... 146 74

95 J. A. Truesdale, Lake Bruin, balance de compte (en procès) dû le 1er septembre 1865 ... 1,437 68

96 Eli Tullis, de St-Joseph, Le, (procès intenté) due le 1er septembre 1865 ... 392 25

97 Eli Waites (procès intenté), dû le 1er septembre 1865 ... 22 01

98 H. F. Walworth, de Natchez, compte dû le 10 novembre 1865 ... 320 67

99 Francis Webb, de la paroisse St Charles, montant dû le 31 décembre 1867 ... 30,099 72

100 Witherspoon & Voorhees, de Columbia, Ark, (procès intenté) dû le 1er septembre 1865 ... 860 15

101 T. J. Wright, de Vicksburg, Miss, montant dû le 1er septembre 1865 ... 212 21

102 Dr. Geo. W. Wynbury, de Yazoo City, compte dû le 1er septembre 1865 ... 1,737 86

103 Elijah Young, de Canton, Miss, compte dû le 1er septembre 1865 ... 1,306 59

104 G. W. Robinson, de Memphis, balance de compte due le 1er septembre 1865 ... 449 45

105 J. B. Patton, de Rodney, Miss, billet (en procès) dû le 4 août 1858 ... 263 00; Billet (en procès) dû le 4 août 1858 ... 250 00 — 515 05

106 W. F. & R. O. Starke, de Bolivar County, Miss, billet dû le 21 novembre 1862 ... 1,040 00; En procès—billet dû le 4 mai 1862 ... 3,000 00; billet dû le 10 janvier 1863 ... 3,100 00; billet dû le 4 mai 1862 ... 1,500 00; billet dû le 20 novembre 1862 ... 930 00; billet dû le 8 décembre 1862 ... 1,610 00; billet dû le 18 février 1862 ... 4,780 00; billet dû le 18 nov. 1861 ... 4,680 00; billet dû le 14 avril 1863 ... 900 00 — 23,540 00

107 M. H. Steed, de Warrenton, Miss, compte dû le 1er septembre 1865 ... 167 58; billets dû le 10 novembre 1862 ... 736 00 — 903 58

108 Wm E. Starke, Nouvelle-Orléans, compte dû le 10 janvier 1862 ... 7,151 57

109 Mary B. Braxton, de Desha Co, Ark, billet (en procès) dû le 15 février 1861 ... 3,120 00; Billet (en procès) dû le 14 mai 1862 ... 4,360 00; Billet (en procès) dû le 13 mai 1862 ... 4,160 00 — 11,640 00; Moins, déduction faite pour crédit ... 288 78 — 11,351 22

110 Mrs M. A. Session, de Warrenton, Miss, Compte (en procès) dû le 1er septembre 1865 ... 49 59; Billet dû le 31 janvier 1863 ... 500 00 — 549 59

111 Geo. W. Sexton, de Desha Co, Ark, Compte dû le 1er septembre 1865 (en procès) ... 139 38; Billet dû le 31 janvier 1863 (en procès) ... 1,200 00 — 1,339 38

112 S. R. Smith & Co., de Greenville, Miss, Compte dû le 1er septembre 1865 ... 55 76

113 En actions du Chemin de fer de Vicksburg, (Shreveport Rail Road) ... 1,000 00

114 Jno E. Stroud, de Cypress Bend, Rivière Arkansas, compte (en procès) dû le 1er septembre 1865 ... 173 12

115 Wm Rawls, de Warrenton, Miss, Compte (en procès) dû le 1er septembre 1865 ... 842 64

116 Saml Temp eton, de Monticello, Le, Sa traite acceptée par Rotchford Brown & Co, dû le 13 novembre 1861 ... 1,377 00

117 Vincent Row, de Perry Creek, Miss, Compte (en procès) dû le 1er sept. 1865 ... 1,301 55

118 Hiram Roberts, de Warrenton, Mississippi, compte (en procès) dû le 1er septembre 1865 ... 214 99; Billet (en procès) dû le 14 décembre 1861 ... 428 00; Billet (en procès) dû le 10 novembre 1862 ... 1,200 00; Billet (en procès) dû le 7 janvier 1862 ... 428 00 — 2,270 99

120 Geo. W. Row, de Perry Creek, Mississippi, compte (en procès) dû le 1er septembre 1865 ... 856 61

121 H. D. Robertson, de Bolton Depot, Mississippi, compte dû le 1er septembre 1865 ... 309 75; Billet dû le 19 mai 1862 ... 250 00 — 559 75

122 J. G. & J. S. Row, Tunica, Louisiane, compte (en procès) dû le 1er septembre 1865 ... 152 12

123 A. D. Russell, de Warsaw, Louisiane, compte (en procès) dû le 1er septembre 1865 ... 1,274 22

124 B. F. Russell, de Warsaw, (Le) billet (en procès) dû le 20 octobre 1862 ... 650 00; Billet (en procès) dû le 20 octobre 1862 ... 723 52; Billet (en procès), dû le 25 décembre 1862 ... 240 00 — 1,613 52

125 Michel Ryan d'Alexandria, Lne, billet dû le 30 décembre 1860 ... 4,600 00; Billet dû le 24 décembre 1861 ... 5,400 00; [illegible] ... 5,400 00; Billet dû le 10 février 1863 ... 5,400 00 — 20,800 00

VENTES A L'ENCAN.

Moins déduction faite pour crédit ... 509 64 — 20,293 36

126 D. M. Savoy, de Warrenton, Mississippi, billet (en procès) dû le 8 novembre 1861 ... 1,392 44; Compte (en procès) dû le 1er septembre 1865 ... 98 50 — 1,490 94

127 S. B. Stampley, de St-Joseph, Lne, compte (en procès) dû le 1er septembre 1865 ... 196 08

128 T. V. Noland, de Woodville, compte (en procès) dû le 1er septembre 1865 ... 1,149 24; Moins déduction faite pour crédit ... 617 87 — 531 37

129 H. P. Noland, de Bovina, Miss, (compte en procès) dû le 1er septembre 1865 ... 1,108 98; Moins déduction faite pour crédit ... 618 87 — 490 11

130 Porter & Landier, de Satartia, Miss, compte dû le 1er septembre 1865 ... 1,095 17

131 A. W. Partin, de Holly Ridge, Miss, compte (en procès) ... 1,821 59

132 J. W. & W. A. Percy, de Greenville, Miss, Billet dû le 19 février 1862 (en procès) ... 4,300 00; Billet dû le 26 juin 1862 (en procès) ... 1,000 00; Billet dû le 13 novembre 1862 (en procès) ... 4,600 00; Billet dû le 9 novembre 1862 (en procès) ... 4,370 00; Billet du le 13 février 1863 (en procès) ... 5,000 00; Billet du le 20 mars 1862 (en procès) ... 3,740 00 — 23,010 00; Moins déduction faite pour crédit ... 130 82 — 22,879 18

133 T. N. Polley, de Providence, Louisiane, compte (en procès) dû le 1er septembre 1865 ... 141 15

134 E. G. Marble & W. E. Green, de Bovina, Miss, (compte en procès) dû le 20 février 1861 ... 6 016 36

135 E. G. Marble & A. F. Newman (compte en procès) dû le 1er juin 1861 ... 1,950 59

136 E. G. Marble & E. D. Downs, compte (en procès) dû le 20 février 1861 ... 5,516 32 — 13 582 27

137 E. Mortimer, de Greenwood, Miss, compte (en procès) dû le 5 novembre 1865 ... 605 44

138 Geo. F. Marchison de Waterproof, Lne, compte (en procès) dû le 1er septembre 1865 ... 363 73

139 Dr D. B. Nailor, de Vicksburg, Miss, compte dû le 1er septembre 1865 ... 329 63; Billet dû le 13 mai 1862 ... 1,000 00 — 1,329 63

140 John G. Neelly, de Milliken's Bend, billet dû le 24 novembre 1862 ... 5,312 50; Billet dû le 11 février 1867, (jugement rendu) ... 670 71 — 5,983 21

141 Neelly & Snyder de Milliken's Bend, compte (en procès) dû le 1er sept 1865 ... 547 10

142 Sarah D. Parker de Satartia, Miss, billet dû le 14 mai 1862 ... 2000 00

143 Pearce Nolan, de Bovina, Mississippi, compte (en procès) dû le 1er sept 1865 ... 5 6 40; Moins déduction faite pour crédit ... 265 00 — 271 40

144 Jos. Noland, de Milliken's Bend, Lne, compte dû le 1er sept. 1865 ... 1052 91

145 Avery N. land, de Milliken's Bend, Le, compte dû le 1er septembre 1865 ... 150 21; billet dû le 14 février 1862 ... 5,087 00; " 7 avril 1862 ... 392 91; " 26 déc. 1862 ... 5,100 00; " 10 mars 1863 ... 2 4[illegible] 00 — 13,236 12

146 J. M. Johnson, de Warrenton, Miss, compte dû le 1er septembre 1865, (en procès) ... 1,095 00

147 Benj. Johnson, de Warrenton Miss, compte (en procès) dû le 1er septembre 1865 ... 354 27; Billet (en procès) dû le 29 avril 1862 ... 1,040 00 — 1,394 27

148 Robert Lanier, compte dû le 1er juin 1862 ... 4,763 92

149 W. A. Leighton, de Richmond, Le, compte dû le 1er septembre 1865 ... 227 13

150 N. D. Link, de Yazoo City, Miss, compte dû le 1er septembre 1865 ... 158 38

151 H. R. Lott, de Floyd, Le, compte (en procès) dû le 1er juillet 1860 ... 241 89

152 Flowers McGregor, de Pine Bluff, Arkansas, billet dû le 11 juin 1862 ... 1,580 00; Billet dû le 15 janvier 1863 ... 1,740 00 — 3,320 00; Moins déduction faite pour crédit ... 2,176 00 — 1,124 60

153 Wm. McNeill, de Bolton Depot, Miss, compte (en procès) dû le 1er sept. 1865 ... 14,482 70

154 Thomas H. McNeill, de Gonbana, Miss, compte (en procès) dû le 1er sept. 1865 ... 279 86; Billet (en procès) dû le 19 novembre 1860 ... 1,607 75 — 1,887 61

155 S. T. Massey, de Yazoo City, compte dû le 1er septembre 1865 ... 2,095 00

156 M. F. Maher de Milliken's Bend, compte (en procès) dû le 1er septembre 1865 ... 1,757 79; Billet (en procès) dû le 9 avril 1862 ... 1,250 00 — 3,007 79; Moins déduction faite pour crédit ... 1,971 57 — 1,036 21

157 George Henderson, de Canton, Miss, compte dû le 1er sept. 1865 ... 365 41

158 W. H. Henderson de Warrenton, Miss, compte (en procès) dû le 1er sept. 1865 ... 357 34

159 Mary M. Hyers, de Vicksburg, Miss, compte (en procès) dû le 1er septembre 1865 ... 671 98; Moins déduction faite pour crédit ... 419 42 — 252 56

160 E. Hildebrand, de Warrenton, Miss, compte (en procès) dû le 1er sept. 1865 ... 27 37; Billet (en procès) dû le 4 novembre 1862 ... 300 00 — 327 37

161 J. H. Holt, d'Alexandrie, Le, billet dû le 7 avril 1862 ... 258 77; " " " ... 394 08; " " " ... 384 00; Compte dû le 1er sept. 1865 ... 831 57 — 1,867 42

162 J. T. Holliday, de Vicksburg, Miss, compte (en procès) dû le 1er sept. 1865 ... 90 13

163 A. C. Hutchin, de Cayuga, Miss, billet dû le 17 juin 1862 ... 2,120 00; Billet dû le 14 février 1862 ... 2,1[illegible] 00 — 4,270 00; Moins déduction faite pour crédit ... 130 13 — 4,149 87

164 J. W. Hunt, de Warrenton, Miss, billet (en procès) dû le 4 mai 1862 ... 850 00; Moins déduction faite pour crédit ... 12 98 — 837 02

165 A. Hodgens, Pine Bluff, Ark, compte (en procès) dû le 5 février 1866 ... 1 891 25

166 L. D. Hudson, de Warrenton, Miss, compte en procès, dû le 1er septembre 1865 ... 93 47; Billet en procès dû le 4 novembre 1862 ... 400 00 — 493 47

167 J. J. Jackson & Co, de Helena, Ark, compte dû le 1er septembre 1865 ... 5,507 84

168 J. W. Irwin, de Pending Ton's Mills, Ark, compte en procès dû le 1er sept. 1865 ... 7,759 60

169 Geo. W. Fisher, de Cayuga, Miss, compte dû le 1er septembre 1865 ... 862 60; Billet dû le 1er mai 1862 ... 600 00; Billet dû le 20 mai 1862 ... 930 00 — 2,192 60

170 L. O. Galloway, exécuteur de Bolivar C., Miss, compte (en procès) dû le 1er septembre 1865 ... 1,798 57

171 M. R. Green, de Vaughn's Station, Miss, compte (en procès) dû le 21 mai 1862 ... 2,098 36

172 Washington E. Green, de Vicksburg, Miss, compte dû le 10 décembre 1867 ... 515 58; Billet dû le 21 mai 1862 ... 750 00; Billet dû le 28 janvier 1862 ... 3,120 00 — 4,385 58

173 W. S. Ginn, de Fort Adams, Miss, compte (en procès) dû le 1er septembre 1865 ... 1,346 02

174 Mrs S. Gurie, de Trinity, Le, compte (en procès) dû le 1er septembre 1865 ... 215 70

175 Wm High Harris, de Milldale, Miss, compte (en procès) dû le 1er septembre 1865 ... 376 32

176 J. S. Halbert, de Forrest Depot, Miss, compte dû le 1er sept 1865 ... 67 40

177 F. S. Hall, de Waterproof, Le, compte dû le 1er septembre 1865 ... 644 40; Billet dû le 4 mai 1862 ... 525 00 — 1,169 40

178 W. H. Boykin, de Brownsville, Miss, compte dû le 1er septembre 1865 ... 40 81

179 Beverly Blount, de Raymond Miss, compte dû le 1er septembre 1865 ... 61 65

180 E. H. Hicks, Jas Stuart D. W. Dent, de Rodney, Miss, billet (en procès) dû le 27 novembre 1858 ... 2,029 63

181 R. H. & Mary Truly, de Rodney, Miss, billet (en procès) dû le 4 mai 1859 ... 1,436 03; Billet (en procès) dû le 4 juin 1860 ... 1,566 58; Billet (en procès) dû le 4 juin 1861 ... 1,897 15 — 4,699 76; Moins déduction faite pour crédit ... 168 76 — 4,531 00

182 James Stuart, D. J. Dohan, de Rodney, Miss, billet dû le 5 octobre 1860 ... 1,750 00; billet dû le 5 janv. 1861 ... 1,750 00 — 3,500 00

*Jugement rendu.

183 James Stewart, de Rodney, Miss, billet dû le 4 sept 1859 ... *2,382 81; " " 4 oct. 1859 ... *2,382 81; " " 4 nov. 1859 ... *2 382 81; " " 4 déc. 1859 ... *2 382 81; " " 4 jan. 1860 ... *2,382 81 — 11,914 05

184 Dr J. B. Sullivan, de Cotile, Le, billet hypothécaire dû le 15 fév 1860 ... 6,927 92; billet dû le 15 fév. 1860 ... 6,927 93 — 13 8[illegible]5 85

185 W. H. Johnson, de Vicksburg, Billet hypothécaire du le 20 janvier 1861 ... *4,649 77; Billet hypothécaire dû le 20 janvier 1861 ... *4,649 77; Billet hypothécaire dû le 11 janvier 1861 ... *4,649 77; Billet hypothécaire dû le 25 janvier 1862 ... *4,649 82 — 18,599 13

Moins déduction faite pour crédit ... 841 34 — 17,757 79

186 B. C. Williams, de la Paroisse Carroll, Louisiane, Billet, en procès, dû le 18 mars 1862 ... 228 36

187 Mary C. Bledsoe, de Bramo, Texas, Billet hypothécaire dû le 30 mars 1864 ... 5,124 35; Billet hypothécaire dû le 30 mars 1864 ... 5,124 35 — 10,248 70

188 D. W. Graves, de Tremont, Arkansas, Billet, en procès, dû le 17 janvier 1862 ... 619 60

189 Jos G. Ellis, de la Nlle-Orléans, Billet dû ... 2,000 00

190 J. R. Porter, de Yazoo City, Billet, en procès, dû le 27 novembre 1861 ... 1,828 00

191 Joshua James, sa Traite sur Fellows & Co, endossée par A. B. Reading & Bros, due le 4 décembre 1860 ... 412 02

192 C. M. Rutherford, de la Nlle Orléans, Billet dû le 12 octobre 1860 ... 2,673 93

193 John G. Corban, Trinité, Le, compte (en procès) dû le 1er sept. 1865 ... 121 90; Billet en procès, dû le 15 février 1862 ... 1,000 00 — 1,121 90

194 Meredith Calhoun, Alexandrie, Le, compte en procès, dû le 1er sept. 1865 ... 478 48

195 A. Goody, Sartatia, Miss., compte dû le 1er sept. 1865 ... 364 62

196 J. S. Deputy, Helena, Ark., compte en procès, dû le 1er sept. 1865 ... 184 46; Billet en procès dû le 26 mars 1863 ... 5,060 00 — 5,244 46

197 Thomas Coleman, Brandon, Miss., compte dû le 1er sept 1865 ... 164 68

198 W. E. Daniel, Greenville, Miss, compte (en procès) dû le 1er septembre 1865 ... 667 38

199 E. D. Downs, Vicksburg, Miss, compte (en procès) dû le 1er septembre 1865 ... 643 26

200 Hugh Dunning, Hazlehurst, Miss., compte (en procès), dû le 1er septembre 1865 ... 513 99

201 J. D. Allen, Cotile, Lne, compte dû le 1er sept. 1865 ... 2,679 66

202 Mark Alexander, Silver Creek landing, Miss., compte dû le 1er sept. 1865 ... 4,108 88

203 Ellen D. Barbelor, Bovina, Miss, compte dû le 1er sept. 1865 ... 354 49

204 John Barefield, Vicksburg, Miss., compte (en procès) dû le 1er septembre 1865 ... 119 35

205 Bedford & Miller Warrenton, Miss., billet dû le 3 mai 1862 ... 546 60; Moins ... 182 40 — 364 60

206 H. L. Biscoe, Helena, Arkansas, compte (en procès) dû le 1er septembre 1865 ... 322 94

207 C. Ira Bowman, Waterproof, Le, compte dû le 1er septembre 1865 ... 426 01; Billet dû le 16 mai 1862 ... 1,350 00 — 1,776 01

208 Atlas F. Brown, St-Joseph, Le, compte (en procès) dû le 1er septembre 1865 ... 1,911 01

VENTES A L'ENCAN.

Billet (en procès) dû le 3 mai 1862 ... 500 00 — 2,411 01

209 C. Ira & M. J. Bowman, Waterproof, Le, compte dû le 1er septembre 1865 ... 1,449 51

210 Rocage & McNally, Pine Bluff, Ark, compte dû le 1er septembre 1865 ... 400 50

211 M. J. Bowman, Waterproof, Le, compte en procès, dû le 1er septembre 1865 ... 280 1[illegible]

212 S. S. Booth, Vicksburg, Miss, compte en procès, dû le 1er septembre 1865 ... 1,248 74

213 R. Bloomer, Nouvelle-Orléans, compte dû le 8 septembre 1862 ... 304 20

214 J. S. Hall, Richland, Ark, compte dû le 1er sept. 1865 ... 259 17

215 Mrs. M. Hendricks, Meldale, Miss, compte (en procès) dû le 1er sept. 1865 ... 114 91

216 Succession D. S. Stacey, Paroisse Concordia, Lne, compte en procès, dû le 1er septembre 1865 ... 187 77

217 T. W. Compton, St-Joseph, Lne, compte en procès, dû le 8 mai 1862 ... 242 12

218 Succession de S. M. Smith, Vicksburg, Miss, compte en procès dû le 1er sept 1865 ... 51 07

219 Succession T. G. Hall, Waterproof, Le, compte dû le 1er septembre 1865, Jugement rendu ... 3,919 39

220 Thomas N. Harrison, Madison Parish, Louisiane, Billet hypothécaire (inscription mentionnée) dû le 21 novembre 1861 ... 2,100 00; Louisa M. Stickney, Marengo County Alabama, billet dû le 28 mars 1867 ... 436 00 — 2,536 00

221 B. G. Luckett, Warrenton, Mississippi, billet dû le 3 janvier 1867 ... 980 00; Billet dû le 3 mai 1861 ... 437 00 — 1,417 00

222 Succession de F. B. Tompkins, Warrenton, Mississippi, compte (en procès) dû le 1er septembre 1865 ... 248 48

223 Succession J. E. Harris, Warrenton, Mississippi, compte en procès, dû le 1er septembre 1865 ... 1,214 00

224 Succession J. Wilson, Vicksburg, Mississipi, compte en procès dû le 1er septembre 1865 ... 1,830 12

225 Kinchen Exum, Deasonville, Miss, compte dû le 1er septembre 1865 ... 274 19; Billet dû le 30 août 1862 ... 2,800 00 — 3,074 1[illegible]

226 J. W. Felts, Red Fork Arkansas, compte dû le 1er septembre 1865 (en procès) ... 120 1[illegible]

227 Stephen Castleman, Warrenton, Miss, compte (en procès) dû le 1er sept. 1865 ... 552 1[illegible]

228 J. L. Crandell, paroisse Madison, Le, compte en procès, dû le 1er sept. 1865 ... 214 60

229 W. M. Carder, Red Fork, Ark, compte dû le 1er sept. 1865 ... 465 85; Billet dû le 23 déc 1861 ... 3,119 65 — 3,585 50

230 Dr. H. D. Cold[illegible], Lake Providence, Le, compte en procès, dû le 1er sept. 1865 ... 252 65; Billet en procès, dû le 7 déc. 1862 ... 2,100 00; Billet en procès, dû le 26 nov. 1862 ... 3,960 00 — 6,312 65

231 Sarah M. Cellier, Ft Adams, Miss, compte dû le 1er sept. 1865 ... 280 6[illegible]

232 John T. Cochran, Quebec, Madison, Parish Le, compte dû le 1er sept. 1865 ... 501 53

*Jugement est rendu.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 25 avril

Résidence de prix, à étage, divisée en deux corps de logis, donnant un fort loyer, située dans la rue Villeré, entre les rues Dumaine et St Philippe.

PAR G. DE FERIET, encanteur
Bureau rue Bienville, No 86.

MARDI, 28 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique—

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé dans l'îlet compris entre les rues Villeré, Dumaine, Marais et St Philippe. Le dit terrain a 36 pieds, 7 pouces 1 ligne de face à la rue Villeré, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. La ligne du fond a 36 pieds 2 pouces 6 lignes de large.

Les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus comprennent une superbe résidence à étage, à balcon sur la façade, divisée en deux corps de logis, ayant huit chambres à feu, cabinets, &c., dans le fond, bâtisses à étage, ayant 12 chambres et cabinets, lieux d'aisance doubles, 2 cuves, lavoir, &c.

Voir le plan à la Bourse.

Conditions—La moitié comptant, le reste à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur portant 8 pour cent d'intérêt, du jour de la vente à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées pour toute leur valeur et la police devra être transférée au vendeur. Lesdites bâtisses étant assurées jusqu'au 12 décembre 1868, l'acquéreur sera requis de rembourser le pro rata de prime pour le terme non-expiré de la police et, en cas de procès, de payer [illegible] pour cent pour honoraires d'avocat sur le montant recouvré, comme clause pénale.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur, pardevant Joseph Cuvillier, notaire public, aux frais de l'acquéreur, qui devra assumer le paiement des taxes de l'année courante. 25 avril

Terrains de prix pour bâtir, dans la rue Conti, entre les rues Rendon et Lopez.

Succession de Joseph M. Baker. No. 31,974.

PAR G. DE FERIET, encanteur.
Bureau, No 62, rue Royale.

MERCREDI, 27 mai 1868, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Douane et Canal, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 20 avril 1868, il sera vendu à l'enchère publique, les propriétés ci-après décrites, savoir:

Cinq terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 6, compris entre les rues Conti, Lopez, Bienville et Rendon. Lesdits terrains sont désignés par les Nos 6, 7, 8, 9 et 10. Ils ont les dimensions suivantes: Les terrains Nos 6, 7, 8 et 9 ont chacun 30 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Conti, sur 102 pieds 9 pouces 4 lignes de profondeur. Le terrain No 10 forme l'angle des rues Conti et Lopez, il a 30 pieds 9 pouces [illegible] lignes de face à la rue Conti, sur 102 pieds 8 pouces [illegible] lignes de profondeur et face à la rue Lopez.

Le tout d'après un plan dressé par C. A. De Armas, arpenteur et ingénieur civil, le 20 avril 1868.

Conditions—La moitié comptant, en billets du Trésor des Etats Unis, le reste à 12 mois de crédit, en billets des acquéreurs garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur portant 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente à parfait paiement. En cas de procès l'acquéreur sera requis de payer 5 pour cent d'honoraires d'avocat comme clause pénale.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur, pardevant O. L. Kernion, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 25 avril—25 28 2, 7 mai

Meubles! Meubles! Meubles!

Succession de Mme Elizabeth Emmy, décédée, épouse de M. Crimen. No [illegible]

PAR G. DE FERIET, Encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 86.

MERCREDI, 6 mai 1868, à 11 heures du matin, sur les lieux, au coin des rues Marigny et Dauphine, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 6 avril 1868.

Un assortiment général de meubles, tels que: chaises, armoires, bois de lit, tables, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 25 avril—25,28—2,6 mai

Meubles. Meubles.

PAR G. DE FERIET, Encanteur,
Bureau et salle d'encan, rue Bienville, No 86.

SAMEDI, 25 avril 1868 à 11 heures du matin, il sera vendu à l'enchère publique, sans aucune réserve, dans la salle d'encan de l'encanteur, rue Bienville, No 86, entre les rues Royale et Bourbon—

Un assortiment général de meubles comprenant bois de lit, armoires, bureaux, lavabos, bahuts, meubles de salon, pupitres de bureaux, ustensiles de cuisine, verrerie, avec quantité d'autres meubles.

Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 25 avril—1

PAR CHS. T. NASH.

Coton. Coton. Coton.

Vente pour le compte de qui il appartiendra.

PAR CHAS. T. NASH, encanteur.
Bureau, au Masonic Hall Auction Mart, au coin des rues St Charles et Perdido.

SAMEDI, 25 du courant, à 10 heures et demie du matin, sur la Levée, au pied de la rue du Canal, pour le compte de qui il appartiendra, au débarquement du "R. E. Lee," il sera vendu—15 balles de coton sauvé du bateau à vapeur Hamilton.—Conditions—comptant, en billets du Trésor des E. U. 25 avril

Coton Coton Coton

Vente pour le compte de qui il appartiendra.

Par CHAS. T. NASH, Encanteur.

MASONIC HALL AUCTION MART, au coin des rues St Charles et Perdido. Samedi, 25 du courant, à 11 heures du matin, sur la Levée, au pied de la rue du Canal, il sera vendu, pour le compte de qui il appartiendra, au débarquement du bateau à vapeur "R. E. Lee," 225 balles de coton, sauvé du bateau à vapeur Hester. Conditions: Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 25avril

VENTES DE CONSTABLE.

J. Goetz vs Mr et Mme Perdreauville.
No 4,333.

TROISIEME JUSTICE DE PAIX.—Paroisse d'Orléans. En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Paul W. Collens, Troisième Justice de Paix dans et pour la paroisse d'Orléans, je procéderai, jeudi 30 avril 1868, à midi, au No 85 rue Bienville, à la vente publique et adjudication de la propriété saisie dans l'affaire ci-dessus.

Un lot de meubles, suivant inventaire.

Conditions.—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHS. CATOIR,
Agissant comme Constable.

21avril—21 25 30

AVIS JUDICIAIRES.

L'ETAT DE LA LOUISIANE. Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. Je certifie, par les présentes, que le 11 avril 1868, jugement a été rendu, dans cette Cour, dans le procès suivant dans les termes et chiffres suivants. No 23,8[illegible]. Mme Ezra Estes, femme de Thos. O. Meux, contre Thos. O. Meux, son mari. Pour les raisons données et enregistrées, il est conséquemment ordonné, adjugé et décrété que la demanderesse, Mme Ezra Estes, femme de Thos. O. Meux, ait et recouvre jugement contre son dit mari, dissolvant la communauté de biens existant entre eux jusqu'à ce jour entre elle et son dit mari, défendeur; et que la [illegible] demanderesse soit et elle est par le présent reconnue et déclarée séparée de biens d'avec son dit mari et ait l'administration de ses biens individuels et paraphernaux. Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que ladite demanderesse ait et recouvre du défendeur la somme de quinze mille sept cent [illegible] piastres et vingt-cinq cents, avec intérêt à raison de huit pour cent l'an sur la somme de $15,2[illegible] à partir du 3 mars 1845, le même intérêt sur $[illegible] à partir du 15 mai 1845, et le même intérêt sur $[illegible] à partir du 1er mai 1846, et les frais du procès.

Rendu le 11 avril 1868.

Signé le 20 avril 1868.

(Signé) CHAS. M. EMERSON, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, ce 24 avril de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit, et la 92e année de l'Indépendance des Etats-Unis.

J. O. CHALON,
Député Greffier.

25 avril—31

Succession de MORTZ FAUSER—No 30,183.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour,
P. R. O'RORKE,
Greffier.

25avril—1f

Succession de CONRAD UNGER—No 32,089.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Mme Catherine Unger a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Conrad Unger, décédé intestat.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
P. R. O'RORKE,
Greffier.

25 avril—25,29—mai 3

Succession de Manuel Parga.—No 30,061.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
P. R. O'RORKE
Greffier

16 avril—16 20 25

Succession de Jean Mon.—No 29,574.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour,
P. R. O'RORKE,
Greffier.

16 avril—16 20 25

Succession de ANDREW PICKINS SIMPSON Jr.—No 32,065.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Mme Adelia Simpson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Andrew Pickins Simpson Jr., décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
P. R. O'RORKE,
Greffier

21 avril—23,27—mai 2

Succession de WILLIAM J. KEENAN.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que L. Y. Losh a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feu William J. Keenan décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
P. R. O'RORKE,
Greffier.

22 avril—22,26—mai 1.

VENTES A L'ENCAN.

PAR G. DE FERIET.

N. Vignié et als. vs Veuve J. Dufart. No 31,995.

Vente pour opérer un partage entre les héritiers.

TROIS MAGNIFIQUES MAGASINS EN briques, à trois étages, au coin des rues Orléans et Royale; — une agréable résidence en briques, à trois étages, avec un très grand terrain au No 293 de la rue Royale; terrain de prix pour bâtir, dans la rue des Champs-Elysées, près le dépôt du chemin de fer Pontchartrain.

Succession de Mr. et Mme J. B. B. Vignié, No. 27,436.

PAR G. DE FERIET, Encanteur.
Bureau, No 86, rue Bienville.

MERCREDI, le 27 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique en vertu d'un jugement de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, rendu le 13 avril 1868 et signé le 20 avril de la même année, les propriétés ci-après décrites et appartenant aux dites successions—Savoir.

TROIS TERRAINS situés dans le Deuxième District de cette ville, et désignés par les Nos 1, 2, et 3, de l'îlet compris entre les rues Royale, Orléans, Bourbon et St. Pierre.

Le terrain No 1 forme l'angle des rues Orléans et Royale; il est en face de la place St-Antoine, et a 31 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue Royale, 77 pieds 1 pouce de profondeur et face à la rue d'Orléans, 57 pieds 9 pouces 6 lignes sur la ligne du fond qui le sépare du terrain No 3, 19 pieds 2 pouces 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue St-Pierre, 21 pieds 4 pouces 2 lignes sur une ligne parallèle à la rue Royale, de la 16 pieds 8 pouces 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue d'Orléans, de là 4 pieds 8 pouces sur une ligne parallèle à la rue Royale, de là 41 pieds 2 pouces sur une ligne parallèle à la rue d'Orléans.

Les bâtisses et améliorations comprennent une bâtisse en briques, à trois étages, à mansarde fermée, portant le No 167 de la rue Royale.

Le terrain No 2 touche au susdit; il a 26 pieds 2 lignes de face à la rue Royale, 41 pieds 2 pouces de profondeur sur une ligne qui le sépare du terrain No 1, de là 4 pieds 8 pouces sur une ligne perpendiculaire à la rue St-Pierre, de là une nouvelle profondeur de 16 pieds 8 pouces 4 lignes, 21 pieds 4 pouces 2 lignes sur la ligne du fond et 57 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne qui se rapproche le plus de la rue St Pierre.

Les bâtisses et améliorations comprennent une bâtisse en briques, à trois étages, à mansarde fine, portant le No 169 de la rue Royale, et occupée par J. J. Lilono & Co, importateurs et marchands de cigares de la Havane.

Le terrain No 3 a 21 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue d'Orléans, sur 57 pieds 9 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les bâtisses et améliorations, qui viennent d'être réparées, comprennent une bâtisse à trois étages, à mansarde finie.

L'eau y est introduite.

Ces propriétés de choix ne sauraient manquer d'attirer l'attention des acheteurs à cause de leur excellente position et de leur fini.

2o—Un terrain situé dans le Deuxième District, dans l'îlet compris entre les rues Royale, Hôpital, Bourbon et Quartier. Le dit terrain a 30 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Royale, 197 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne qui se rapproche le plus de la rue du Quartier, une première profondeur de 125 pieds 9 pouces sur lignes de la rue Royale, de là rétrécissant à 14 pieds 5 pouces 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue Royale, de là une nouvelle profondeur de 71 pieds 5 pouces 4 lignes et 25 pieds 4 lignes sur la ligne du fond.

Les bâtisses et améliorations comprennent une maison en briques, à trois étages, No 293 de la rue Royale, ayant huit chambres, vestibule, office, &c., une aile en briques, à trois étages, ayant 12 chambres, écurie, arbres d'ornement, &c.

3o—Un terrain situé dans le Troisième District, désigné par le No 2 de l'îlet compris entre les rues Champs-Elysées, Royale, Français et Chartres. Le dit terrain a les dimensions suivantes: 31 pieds de face à la rue des Champs Elysées, sur 95 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble, 7 actions de $300 de l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane.

Le tout d'après des plans dressés le 27 février 1867, par C. A. de Armas, arpenteur et ingénieur civil.

CONDITIONS—En billets du Trésor des Etats-Unis un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit, en billets [illegible] à la convenance des parties intéressées portant 8 pour cent d'intérêt, de date à échéance, et 5 pour cent de l'échéance à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées pour toute leur valeur et les polices devront être transférées à l'administrateur. En cas de procès pour le recouvrement du montant d'un des billets, l'acquéreur sera requis de payer 5 pour cent (honoraires d'avocat) sur le montant recouvré. Le paiement des billets et honoraires d'avocat devront être garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur les propriétés vendues. L'acquéreur du terrain décrit en troisième lieu devra assumer, en outre du susdit montant de l'adjudication, un pro rata des [illegible] d'un porteur de 7 actions de $[illegible] avec l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane en liquidation.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Les acquéreurs devront assumer les taxes de l'année courante. 25 avril mai 2,7 20,27

Trois jolis "Cottages" dans la rue Bienville, et deux magnifiques terrains dans la rue Claiborne, entre Canal et Douane.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 86.

MARDI, 28 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique—

1o—Trois terrains dans le même îlet compris entre les rues Bienville, Broad, Douane et White. Les dits terrains sont désignés par les Nos 4, 5 et 6; ils ont chacun 30 pieds de face à la rue Bienville, sur 120 pieds de profondeur. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en trois jolis cottages en bois, [illegible], etc.

2o—Deux terrains situés dans l'îlet compris entre les rues Claiborne, Derbigny, Canal et Douane. Les dits terrains sont désignés par les Nos [illegible] et [illegible]; ils ont chacun 30 pieds de face à la rue Claiborne sur 105 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis, le reste à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente à parfait paiement. En cas de procès pour le recouvrement du montant d'un des billets, l'acquéreur sera requis de payer 5 pour cent d'honoraires d'avocat.

Actes de vente pardevant P. C. Cuvillier, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres du Revenu des Etats-Unis.

Propriété de prix dans le Deuxième et Troisième Districts.

Succession de veuve Chs. Maillot. No 27,[illegible]

PAR G. DE FERIET, Encanteur.
Bureau, rue Bienville, No 86.

JEUDI, 21 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 15 avril 1868, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1o—Un terrain situé dans le Deuxième District [illegible] [illegible] Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus et comprenant une maison en briques et d'autres dépendances.

2o—Trois terrains situés au nouveau faubourg Marigny, Troisième District, désignés par les Nos [illegible] de l'îlet No [illegible] sur un plan dressé par J. Pilié, voyer de la ville [illegible] Le terrain No 5 a 60 pieds de face à la rue [illegible], sur 120 pieds de profondeur. Le terrain No 6 a les mêmes dimensions [illegible]. Le terrain No 12, de dimensions irrégulières [illegible] à partie prise par le No 5, pour cylindre de la [illegible].

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur, pardevant [illegible], notaire public, aux frais des acquéreurs. 25 avril—25,28—2,7 mai

Succession du Rév. Isidore François Turgis No 31,487.

PAR G. DE FERIET, Encanteur,
Bureau rue Bienville No [illegible].

VENDREDI, [illegible] mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale, entre Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du [illegible] avril 1868, les propriétés ci-après décrites.

1o—Un terrain avec les bâtisses et améliorations, situé dans le Troisième District, dans l'îlet borné par les rues Casacalvo, Pauline, Independence, St Claude, et désigné par le No [illegible] [illegible] et Remparts entre [illegible] Ces terrains mesurent [illegible]

2o—Un terrain situé au Premier District [illegible] [illegible] Claude (ou Bons-Enfants) sur une profondeur de 117 pieds 8 pouces entre lignes égales et parallèles. Ensemble avec une maison [illegible] Louis St Martin par acte passé pardevant [illegible] notaire, le 11 avril 1867. Ensemble les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus.

3o—Six terrains situés dans le même District dans l'îlet compris entre les rues Annunciation, Robertson et Derbigny, [illegible] Nos 5, 6 et 7 de l'îlet No 30 [illegible] [illegible] ensemble, toutes les dépendances qui s'y trouvent.

4o—Deux terrains (avec leurs dépendances) situés dans le dit Troisième District, dans l'îlet compris entre les rues Casalvo, Jeanne, Derbigny et Barthélemy. Les dits terrains sont désignés par les Nos 2 et 3 de l'îlet No [illegible], ont chacun [illegible] pieds 2 pouces [illegible] de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de 124 pieds 2 pouces 1 ligne, entre lignes parallèles, ou à peu près.

Conditions—Pour les propriétés décrites en premier lieu, l'acquéreur ou les acquéreurs assumeront le paiement d'un billet de $1,000, daté du 11 avril 1867, à 18 mois de date, avec intérêt à 8 pour cent l'an à partir de sa date à parfait paiement, lequel billet est garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur les dites propriétés. Pour le restant du montant, comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Pour les propriétés décrites en deuxième et en troisième lieux—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.

7 avril—7,11,18,25

Succession d'ALFRED STICKNEY—No 11,361.

Terrains améliorés et de prix, No 332 de la rue de la Douane, entre les rues Claiborne et Derbigny.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau et salle d'encan, rue Bienville No 86.

SAMEDI, 25 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 18 mars 1868, la propriété ci-dessous décrite, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Douane, Canal, Claiborne et Derbigny. Le dit terrain a, au pied américain, 30 pieds de face à la rue de la Douane, sur 105 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Les bâtisses et améliorations comprennent une maison basse, à la rue de la Douane, maison en bois ayant deux chambres, galerie sur la façade de côté, cuve, lieux d'aisance &c.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur, faits à son propre ordre et endossé par lui, payables au local de la banque de l'Etat, de la Louisiane, dans cette ville, avec intérêt à raison de huit pour cent l'an de la date à parfait paiement, garantis par privilège de vendeur et hypothèque sur la propriété vendue, avec la clause de "non aliénation." L'acquéreur devra payer cinq pour cent (honoraires d'avocat) en cas de poursuite pour le recouvrement du montant des dits billets ou de l'un d'eux, et devra faire assurer les bâtisses jusqu'à parfait paiement des billets et pour toute leur valeur, au profit du ou des porteurs des billets, et il devra payer les taxes de l'année 1868, dues ou qui seront dues.

L'acte de vente y compris les timbres de revenu intérieur des Etats Unis, pardevant Selim Magner, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

24 mars—24,28—4,11,18,25 avril

Succession de M. Z. St Amant, Mme Vve Zeringue.—No 30,061.

Très agréable et jolie Résidence, avec ses dépendances, couverte en ardoises, ayant un grand espace de terre en culture et bien planté d'arbres fruitiers, etc., etc., située sur la rue Elmire, entre les rue Craps et Grands Hommes, et dans le voisinage immédiat du Chemin de Fer de la Ville.

PAR G. DE FERIET, encanteur.
Bureau, rue Bienville, No 86.

MARDI, 12 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté du 6 avril 1868, la propriété suivante—

UN GRAND MORCEAU DE TERRE situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Elmire, Craps (ou Bourgogne), Désirée et Amour (ou Remparts) mesurant 180 pieds de face à la rue Elmire sur 120 pieds 7 pouces de profondeur.

Les bâtisses et améliorations consistent en une agréable résidence couverte en ardoises, contenant un salon, une salle à manger, quatre chambres à coucher et une galerie de derrière, une cuisine à deux étages contenant quatre chambres, une bâtisse en bois, le fond, contenant trois chambres, [illegible], une citerne, parterre, arbres fruitiers, etc., etc. Cette propriété n'étant qu'une petite distance du chemin de fer de la rue Dauphine, est convenable sous tous les rapports pour les personnes désirant une résidence agréable.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Acte de vente pardevant [illegible], notaire public, y compris les timbres du Revenu intérieur et les taxes de l'année courante, aux frais de l'acquéreur.

11 avril—11,18,25,—2,12mai

TRAITEMENT
DES MALADIES SECRÈTES
ET
DE LA PEAU.

Syphilis, Gonorrhée, Ulcérations, Engorgements Dartres, Exéma, Scrofule, Scorbut, etc., etc.

E. GAUDOZ,
Pharmacien de l'Université de Paris,
Enc. Conti et Bourgogne.

22 août

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

Grande Vente importante.

Habillements extra de Printemps et d'Eté, Lingerie, Bottes, Souliers et Chapeaux.

PAR VINCENT & Co.
W. P. VINCENT, Encanteur.

IL sera vendu, samedi 25 du courant, à 10 heures, dans leur salle d'encan, au No 16 de la rue de Chartres, sans réserve—

— 350 lots de —

Habillements de printemps et d'été, de choix et fins, un des meilleurs assortiments qui aient jamais été offerts sur ce marché—articles fins et ordinaires, convenables pour le commerce de la ville et celui de la campagne.

Sacs et pantalons en drap d'été et mérinos noirs.

Habillements en duck et coutil fil, blancs, écrus et en couleur.

Habillements gris et casimirs soie,

Habillements ginga fil, Melton et Sirsacas,

Habits et pantalons Camlet jean et cotonnade Ripka,

Habits, redingotes, sacs et pantalons en drap noir,

Dusters et habits en toile d'Espagne, habits mérinos blanc,

Sacs, habits et pantalons en tweed, kersey et satinet.

Et

150 douz. chemises à bouillons à devants flottants, 150 " " à carreaux, hickory, calico et toile d'Espagne.

Egalement

Un assortiment complet de lingeries.

Et

250 douz. chapeaux paille et fourrure.

Egalement

50 caisses de bottes, souliers, brodequins et Balmorals 21 avril

PAR EUGENE TOURNE.

Successeur de
BERNARD TURPIN.

Vente par catalogue de vins en barriques et en caisses, eaux-de-vie françaises, cerises à l'eau-de-vie, petits-pois, capes à l'huile, chocolat, etc.

PAR EUG. TOURNÉ, encanteur.

MERCREDI, le 29 avril 1868, à 10 1/2 heures A. M., il sera vendu à l'encan, au magasin de l'importateur M. G. Norman, No 30 rue Conti, les articles suivants—

Vins en barriques,	Vins en caisses,
Madère,	Vin blanc,
Sherry et Porto,	Champagne,
Capes à l'huile etc.,	Moutarde, etc.,
Chocolat Louit,	

— Aussi—

Les meubles du bureau coffre-fort, étagères, etc.

Les catalogues avec conditions et détails seront prêts un jour avant la vente. 23 avril

PAR D. E. MORPHY.

Maïs. Maïs. Maïs.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu samedi, 25 avril 1868, à midi et demi, sur la Levée, au pied de la rue Girod, pour le compte de qui il appartiendra—

300 sacs de maïs légèrement avarié.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 25 avril

Macaroni d'Italie. Macaroni d'Italie.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, samedi, 25 avril 1868, à 10 heures du matin, au magasin No 17 de la rue des Magasins, pour le compte de qui il appartiendra—

100 caisses macaroni d'Italie.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 25avril

Foin! Foin! Foin!

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, pour le compte de qui il appartiendra, samedi, 25 avril 1868, dans la Presse Reading, sur la levée, entre les rues Thalie et Erato—

166 balles foin St Louis, de choix,
744 do do de la rivière Ohio.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 24 avril

PAR W. I. HODGSON

Succession de Mme Elizabeth Ann Rhodes, décédée, femme de Michael Malone.

Cottage bas, bien élevé de terre et grand terrain dans la rue Liberté. Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

— Dossier No 32 015 —

PAR W. I. HODGSON, Encanteur,
Bureau, Commercial Place, No 21.

MERCREDI, 27 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un et conformément à un ordre de l'Honorable John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans en date du 23 avril 1868—dossier de la Cour, No 32,015, pour le compte de la susdite succession, il sera vendu—

UN TERRAIN, avec les améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Jackson, Liberté (ci-devant Ellen), Joséphine et Avenue Lafitte. Le dit terrain a 31 pieds 2 pouces 7 lignes de face à la rue Liberté, sur une profondeur de 149 pieds 2 pouces et 2 lignes et demie, entre lignes parallèles, le tout suivant un plan de [illegible] en date du 10 juin 1847 et déposé dans l'étude de L. R. Kenny, ci-devant notaire de la paroisse Jefferson.

Les améliorations comprennent un cottage bas en bois, élevé de terre, ayant six chambres, une salle [illegible] et un cabinet. Il y a une cuve dans la cour. La cour de devant est pavée et le tout est en très bon état.

CONDITIONS—La moitié comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis, le reste à douze mois de crédit, en billets de l'acquéreur, faits à son propre ordre, portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an, de la date et privilège de vendeur sur la propriété vendue. L'acte hypothécaire devra contenir la clause de 5 pour cent (honoraires d'avocats) en cas de procès. Les bâtisses devront être assurées et la police en être transférée au vendeur jusqu'à parfait paiement.

Acte de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Andrew Hero Jr., notaire public, aux frais de l'acquéreur.

24 avril—mai 2 16 27

PAR CHARLES E. FORTIER

Terrains de valeur dans le Troisième District—Succession de Raymond Brusle.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur,
Bureau Passage de la Bourse No 48.

SAMEDI 25 avril 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 19 mars 1868, les propriétés ci-après—

Quatre certains lots de terre situés dans le Troisième District [illegible] [illegible] par le No 19 [illegible] et déposé pour référence à l'étude de Carlile Pollock, un des notaires de cette ville. Ces dits lots mesurent, mesure américaine, 30 pieds de face chacun. Le lot No 9 et 10 ensemble mesurent 34 pieds 8 pouces de face à la rue Genius, sur une profondeur de 136 pieds 8 pouces. Les lots Nos 12 et 20 mesurent chacun 34 pieds 8 pouces de face à la rue Annette, sur une profondeur de 120 pieds de face [illegible] ensemble avec les bâtisses et améliorations, etc.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

Acte de vente pardevant P. E. Laresche, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres du Revenu des Etats-Unis. 21mars—4,11 18,25 av

Propriété de valeur dans le Premier District, à long terme

Philip McGivney, administrateur de la succession de James McCabe vs John McCabe tuteur, et Mary Ann McCabe—No 31 280, Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Par CHARLES E. FORTIER, Encanteur,
Bureau No 48, Passage de la Bourse.

SAMEDI 16 de mai 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, en date du 13 avril 1868, les propriétés ci-après décrites—

1o—Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet compris entre les rues Felicity Road, Apollo, à présent Carondelet, Bacchus (à présent Baronne) et Polimnia, désigné par le No 3 sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 1er [illegible] 1841 et déposé dans l'étude de [illegible] de cette ville. Le dit lot mesure 27 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Felicity, 127 pieds [illegible] de profondeur du côté de la rue Bacchus (à présent Baronne) et 117 pieds de profondeur sur la ligne du lot No 2 etc.

2o—Un lot de terre avec les améliorations, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet compris entre les rues Apollo, à présent Carondelet, Nayades, à présent St Charles, Felicity Road et Polymnia, désigné par le No 7 sur un plan dressé par H. Gervais, le 13 mai 1846 et déposé dans l'étude de [illegible], notaire, le 12 mai 1842. Le dit lot mesure 27 pieds et 3 pouces de face à la rue Apollo (à présent Carondelet) et 100 pieds de profondeur en lignes parallèles.

Conditions—Un quart comptant et la balance à un et à deux ans de crédit, en billets des acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt de date, les billets devront être représentés par des billets des acquéreurs payables au [illegible], et portant intérêt de 8 pour cent l'an jusqu'à paiement, garantis par hypothèque et privilège de vendeur, les bâtisses devront être assurées et les polices transférées au vendeur.

Acte de vente pardevant William Shannon, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres des Etats-Unis. 15avril—25—2,9 16 mai

PAR THOMAS & SPEAR.

Propriété de valeur sur la rue des Ursulines et quatre terrains vagues encoignure Miro et Hôpital.

PAR THOMAS & SPEAR.
PLACIDE J. SPEAR, Encanteur.
Salle de vente, 36 rue Bienville.

SAMEDI 25 avril 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre Douane et Canal—

Une certaine portion de terre située dans le Second District de cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, dans l'îlet borné par les rues Ursulines, Hôpital, Miro et Tonti, mesurant 30 pieds 8 pouces de face à la rue Ursulines sur une profondeur de 150 pieds du côté le plus près de la rue Tonti et 104 pieds de face à la rue Miro et désigné par le No 1.

Quatre certains lots de terre dans le même îlet ci-dessus décrit, désignés par les Nos 2, 3, 4, 5. Le lot No 5 forme l'encoignure des rues Hôpital et Miro, mesurant 30 pieds de face à la rue Miro sur une profondeur de 100 pieds sur la rue Hôpital. Les lots Nos 2, 3 et 4 mesurent chacun 31 pieds 4 pouces de face à la rue Miro sur une profondeur entre lignes parallèles de 96 pieds. Sur le No 2 il y a un hangar.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit, en billets portant 8 0/0 d'intérêt du jour de la vente jusqu'à paiement, avec privilège de vendeur. Les bâtisses devront être assurées et la police en être transférée au vendeur. On ajoutera 5 pour cent comme honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement des billets. Les taxes de 1867 payables en 1868 devront être assumées par l'acquéreur.

Actes de vente, y compris les timbres des Etats-Unis, pardevant A. Doriocourt, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 25 avril

Terrain vague de valeur, rue Conti, entre Tremé et Franklin.

PAR THOMAS & SPEAR,
PLACIDE J. SPEAR, encanteur.
Bureau, rue Bienville, No 36.

SAMEDI, le 25 avril 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—

Un certain lot de terre dans le Second District de cette ville dans l'îlet No 20, borné par les rues Conti, Tremé, Franklin et Bienville, désigné par le No 2 et mesurant 21 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Conti, sur une profondeur de 80 pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—Strictement comptant, la balance en un billet à un an avec huit pour cent d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, privilège de vendeur. L'acquéreur devra payer [illegible] sur le montant des billets, en cas de poursuites judiciaires pour leur recouvrement. Les taxes de 1867 seront à la charge de l'acquéreur.

Acte de vente pardevant Gottschalk & Magner, notaires publics, aux frais de l'acquéreur. 25 avril

PAR ALFRED BOULIGNY.

Terrains améliorés dans le Premier et Troisième Districts.

Succession de Stephen et Rosetta Brown — No. 30,036.

PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur.
Bureau, No 20, rue Carondelet.

IL sera vendu à l'encan, samedi le 2 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre les rues Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 14 mars 1868, No 30,036 du dossier de ladite Cour, les propriétés suivantes, situées dans le Premier et Troisième District de cette ville, appartenant à la succession de Stephen et Rosetta Brown:

1o—Une moitié du terrain situé dans le faubourg Franklin, désigné partie du lot No 12 dans l'îlet No 57, d'après un plan général dudit faubourg fait par Joseph Pilié, en date du 7 juin 1828, déposé au bureau de Théodore Seghers, notaire public. Ladite moitié du terrain mesure trente pieds de face à la rue Marigny, entre les rues Joséphine et Solidelle, sur cent vingt pieds de profondeur, mesure française, borné d'un côté par le No 11, et de l'autre côté par l'autre moitié dudit lot No 12.

2o—La moitié d'un terrain désigné par le No 7, situé dans le faubourg Ste-Marie dans l'îlet No 5, borné par les rues Perdido, St-John, Gravier et [illegible] mesurant 30 pieds de face à la rue St-John, sur 118 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne No 6, et 118 pieds 11 1/2 pouces de l'autre côté et 30 pieds 3 pouces sur la ligne du fond; ensemble avec toutes les améliorations qui y sont, consistant en une maison basse en bois et une cuisine à étage, en bois.

Termes et conditions—Une moitié comptant, en billets des Etats-Unis et la balance à un an en un billet portant hypothèque et privilège de vendeur, portant 8 0/0 d'intérêt du jour de la date, jusqu'à parfait paiement, et 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de poursuites pour le recouvrement du dit billet. Les améliorations devront être assurées et la police transférée à qui de droit.

Acte de vente pardevant A. Pitot, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des Etats-Unis. 31 mars—avril 4 18 25 mai 2

R. C. BARROW,

AGENCE DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES

ET

Agence Générale. Bureau.

18 ... Rue Carondelet ... 18

Se charge de l'achat, de la vente et du louage de propriétés de ville et de la campagne. Se charge aussi du recouvrement des loyers, &c. 25 janv—3m

VENTES A L'ENCAN.

Vente par les Commissaires soussignés, à la Baie St-Louis—Etat du Mississippi.

PAR un ordre de l'honorable Benjamin [illegible], juge de la Cour des Preuves du comté de Hancock, il sera procédé, LUNDI 4 de mai 1868, à la vente et adjudication de (4) quatre maisons, chacune séparément faisant partie des propriétés de la succession de feu François Ladner, pour opérer un partage. Les propriétés font face à la mer et sont à 200 pieds du Grand Wharf de M. Jean Martin.

Conditions—la moitié comptant, et la balance à un an de crédit.

La vente commencera à midi sur les lieux.

LOUIS SPOTORNO,
N. MONET,
ELIHU CARVER } Commissaires.

21 avril—au 4 mai

PAR E. ROGER & CO.

Vente sans réserve.

500 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR E. ROGER & CO.,
H. SAMORY, Encanteur.

SAMEDI, 25 avril, il sera vendu, à 10 heures, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille-Levée—

100 caisses brodequins pour hommes, garçons et enfants
100 do Congress pour hommes, garçons et enfants,
50 do bottes pour hommes, garçons et enfants,
50 do balmorals pour hommes, garçons et enfants,
100 do balmorals, Congress, pantoufles, etc. etc., pour dames et demoiselles
50 do souliers d'enfants, comprenant un assortiment général,
50 do Oxford ties, Norfolk ties, pantoufles, brodequins Russett pour hommes et garçons

L'attention particulière des acheteurs est appelée à cette vente.

La marchandise est fraîche et vient d'être reçue des manufactures par les derniers arrivages de New York, Boston et Philadelphie.

Conditions à la vente. 24 avril

PAR O. VALETON.

Thé. Thé. Thé.

Pour le compte de qui il appartiendra.

PAR O. VALETON, Encanteur.

SAMEDI, 25 avril, à 11 heures du matin, il sera vendu au No 43, rue Tchoupitoulas—

7 demi caisses thé n. ir.
1 do the vert.

Légèrement endommagés par le steamer Cortes, de New-York.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 24avril

PAR A. DUCHIRON

PAR A. DUCHIRON, Encanteur.

Salle d'encan, rue Tchoupitoulas No 10, et rue Nlle-Levée No 10.

IL sera vendu, samedi, 25 du courant, à 10 heures et demie du matin, pour le compte de qui il appartiendra—

50 caisses savon de Babbit, 50 barillets saindoux de choix, 100 caisses vin rouge, bœuf mess, tabac, whisky, papier enveloppe, paniers, sucre, et un assortiment général de grosseries.

Conditions—Comptant sur livraison. 24 avril

PAR HOLZ BLOHM & CO.

Grande vente, sans limite, de Marchandises sèches, Articles de fantaisie et Chapeaux de paille.

PAR HOLZ, BLOHM & Co.
JOHN C. BLOHM, encanteur.
Bureau, rue de Chartres, No 21.

SAMEDI, 25 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan au No 21 de la rue de Chartres, il sera vendu, sans réserve—

[illegible] lots de marchandises sèches étrangères, bien assorties.

517 lots d'étoffes blanches, telles que: mousselines blanches, jaconats, mull; nansou unies et à raies et à carreaux; stripe, check, mousseline damassée, bobinets, 590 lots d'articles de fantaisie et de "notions", 80 douz. serviettes de toutes qualités, 1,200 do mouchoirs madras et mouchoirs batiste.

—Et—

100 douz. chapeaux de paille, fins pour jeunes garçons.

—Et—

87 douz. chapeaux de paille et casimir pour hommes.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 24 avril

MONTGOMERY BROS. & CO.

Résidence "cottage" avantageusement située, No 35 de la rue Roman, entre les rues Bienville et Douane.—Vente à l'encan.

PAR MONTGOMERY, BROS & CO.,
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, samedi 25 avril, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale—

Un terrain avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bienville, Douane, Roman et Derbigny. Ledit terrain a environ 29 pieds 6 pouces, 9 pouces de face à la rue Roman, sur environ 94 pieds de profondeur. C'est la partie du fond du terrain Nos 13 et 14 dudit îlet.

Les améliorations comprennent une petite maison cottage, bien bâtie, couverte en ardoises, ayant cinq chambres, y compris une salle à manger, une belle cuve, etc.; une cour bien briquetée. La propriété convient à une petite famille.

Le plan est exposé à la Bourse.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres du revenu intérieur, pardevant E. G. Wells, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 23 avril

Meubles. Meubles. Meubles.

PAR MONTGOMERY BROS. & CO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, le samedi, 25 avril, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 87 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles

—TELS QUE—

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et en noyer, sofas, chaises à dossier à ressorts, table de centre à dessus de marbre, buffets à dessus de marbre, tables à toilette, gravures, tableaux, poêles, batterie de cuisine, etc.—le contenu de plusieurs maisons bien garnies.

—EGALEMENT—

Une grande facture de lits cottage, chaises à dossier, etc. mars [illegible]

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de monture, beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons etc., à l'encan.

PAR MONTGOMERY, BRO & CO.
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, samedi, 25 avril, à 11 heures du matin, aux écuries de F. Liner, rue Gravier,

Elégants Chevaux appareillés,
do de monture,
Beaux mulets de tir,
Belles vaches laitières,

AUSSI:

Buggies de [illegible], harnais, wagons etc. [illegible]

PAR S. GUINAULT

Bail et Meubles de l'Hôtel d'Orléans.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.
Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville.

IL sera vendu le mardi 28 et mercredi 29 avril 1868, à 11 heures du matin, rue de Chartres, entre Toulouse et St-Louis—

Tout l'ameublement de l'Hôtel d'Orléans, comprenant les meubles du salon, de la salle à manger et de sa réception, du restaurant et de 35 chambres parfaitement garnies. Batterie de cuisine, magnifiques fourneaux à cuire, etc.

La vente commencera par la continuation du bail à loyer de l'hôtel qui sera vendu au plus offrant et dernier enchérisseur.

Conditions—comptant. 24 avril

Vaches. Vaches Vaches.

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau Bienville et Passage de la Bourse.

MERCREDI, 29 avril 1868, à 11 heures du matin, à l'écurie de feu A. Roy et Aubry, rue du Maine, [illegible], entre [illegible] occupée par M. [illegible]—

15 belles vaches laitières, plusieurs avec jeunes veaux, et les autres au moment de vêler.

Excellent cheval.

[illegible] d'écurie, pétrin et les ustensiles de [illegible].

Conditions—Jusqu'à $20 comptant; de $20 à $[illegible] [illegible] au-dessus de $[illegible] 90 jours de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur.

La clientèle sera vendue au plus fort acheteur. 24 avril

Meubles, Vitrines, Comptoirs, &c.

A vendre pour cause de départ.

PAR S. GUINAULT, Encanteur,
Bureau coin Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI, 25 avril 1868, il sera vendu à 4 heures et demie de l'après-midi, au No 169, rue Royale, entre les rues St Louis et Toulouse—

Le restant du fond du magasin de parapluies et de cannes, vitrines, comptoirs, aussi une machine à coudre de [illegible], ainsi que tout l'ameublement de la maison.

Le soussigné prie les personnes qui ont des objets en réparation chez lui de les retirer avant la vente.

J. BOTEY

Aussi il sera vendu au même endroit, un quart d'îlet de terre à Mandeville Nos 236 et 237 faisant face au coin Marigny et à la mer.
23avril

Succession de Bazile Dédé, alias Bazile Dédé fils.

PAR S. GUINAULT, encanteur.
Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI, 2 mai 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 24 mars 1868, la propriété suivante, savoir—

Un lot de terre d'une forme irrégulière, situé au faubourg Tremé, dans le Second District de cette ville, désigné par le No 6 de l'îlet compris entre les rues Roman, Derbigny, St Philippe et Ursulines, mesurant, mesure américaine, 38 pieds 6 pouces 7 lignes de face à la rue Roman, 46 pieds 11 pouces 5 lignes de face et 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 3, et 104 pieds 2 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 4, 6 et 7, et 8. Ensemble une maison de trois chambres et galerie, une autre bâtisse de plusieurs chambres à coucher, cuisine, chambre à domestique, cour pavée, [illegible], citerne, puits, latrines, etc. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Comptant, en billets des Etats-Unis.

Acte de vente pardevant O. Drouet, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres.

31 mars—avr 7,18,25, mai 2

PAR WALTON & DESLONDE

Propriétés dans le Second District.

Une maison en briques à trois étages, No 137, rue St-Louis, près de l'encoignure Bourgogne.

Une maison en briques à deux étages, No 139, rue St Louis, attenant à la maison ci-dessus.

Une maison basse en briques et un grand terrain, sur la rue Bourbon, entre les rues Bienville et de la Douane.

Succession de Dame VICTOIRE CHALMETTE DELINO, Veuve ANTOINE CRUZAT.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Dossier de la Cour No 31,919.

PAR J. B. WALTON & DESLONDE.
J. B. WALTON, encanteur.
Bureau No 47, rue Carondelet.

JEUDI, le 9 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Jno W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du [illegible] mars 1868, dossier de la Cour No 31,919, il sera vendu, pour le compte de la succession ci-dessus, les propriétés suivantes, savoir:

UN TERRAIN, avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Bienville, Royale et Douane, mesurant au pied français [illegible] pieds de face à la rue Bourbon, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations sur ce terrain consistent en une bonne maison basse en briques, ayant quatre chambres, deux cabinets et une galerie, terrain servant de salle à manger et de cuisine, avec hangar, écurie et dix chambres.

UN TERRAIN, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Louis, Bourgogne, Remparts et Toulouse, mesurant 25 pieds 8 pouces de face à la rue St Louis, sur une profondeur de 68 pieds, ayant dans le fond l'usage d'une allée de 3 pieds 3 pouces de large donnant sur la rue Bourgogne.

Les améliorations sur ce terrain consistent en une excellente maison en briques, à trois étages, ayant quatre chambres, un salon et un corridor, au rez-de-chaussée; trois chambres à coucher au premier et le second étage, deux chambres à coucher au troisième, trois chambres à coucher au second, et des dépendances en briques à trois étages ayant cuisine, plusieurs chambres à domestiques, hydrant dans la cour et un gaz dans toute la maison. Cette propriété est en très bon état, et est louée à bail jusqu'au 31 octobre 1868.

UN TERRAIN, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, contigu au terrain ci-dessus, mesurant au pied américain 25 pieds 6 pouces 7 lignes de face à la rue St-Louis, sur une profondeur de 65 pieds 11 pouces sur la ligne qui le sépare du No 138 et 55 pieds de l'autre côté. Chas. F. Zimpel, député-voyer de la ville, le 5 décembre 1838, déposé comme la pièce No 56 dans le livre de plans, à l'étude de L. T. Caire, alors notaire public en cette ville. Les améliorations sur ce terrain consistent en une excellente maison en briques à deux étages ayant deux salons et un corridor au rez-de-chaussée, deux chambres à coucher au premier et grand cabinet à premier et des dépendances en briques à deux étages ayant cuisine, chambre à domestique, hydrant dans la cour et le gaz dans toute la maison; cette propriété est louée à raison de $[illegible] par mois jusqu'au 30 novembre 1868. Cette propriété est en bon état et vient d'être parfaitement réparée.

TERMES ET CONDITIONS—Un tiers comptant en billets du Trésor des Etats-Unis, le reste à un et deux ans de crédit en billets des acquéreurs, à leur propre ordre et endossés par eux, et portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an du jour de la vente, avec hypothèque et privilège de vendeur jusqu'à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées, [illegible] [illegible] les polices transférées au vendeur, et en cas de procès les acquéreurs devront payer 5 pour cent d'honoraires d'avocat.

Actes de vente pardevant O. de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis. 25 mars—28—4,11,18,25 avril.

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Maison à étages, No 378, rue Bienville.

Succession d'Alexandre Creighton.

No 30,123—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.,
NICHOLAS J. HOEY, encanteur.
Bureau: No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI, 2 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 19 mars 1868 il sera vendu à l'encan, pour le compte de la succession d'Alexandre Creighton, décédé, la propriété décrite ci-dessous, à savoir—

Une portion de terre dans le Second District de cette ville, située dans l'îlet borné par les rues Bienville, Douane, Prieur et Johnson, désignée comme le terrain B, et mesurant 36 pieds de face sur la rue Bienville, sur 106 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent une maison à étages avec 2 chambres et cabinet en bas, 2 chambres en haut, cuisine, citerne, &c., verger, arbres, connue comme le No 378 rue Bienville.

Conditions—Au comptant, payable en billets du Trésor des Etats-Unis.

Acte de vente et timbres des Etats-Unis aux frais de l'acquéreur, pardevant W. J. Castell, notaire public.

29 mars—avril 11 18,25—mai

Deux Maisons, à étage, sur la rue Fulton. Maison en bois, rue Washington.

Succession de John F. McEnery.—No 30,103

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO. Encanteurs,
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.
Bureau: No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI, le 2 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Hon John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, daté 25 mars 1868, il sera vendu, à l'enchère publique, pour le compte de la succession de John F. McEnery—

1o Un lot de terre dans le 4me District, dans l'îlet borné par les rues Washington, Conery, Prytania et St Charles, désigné par le No 47, mesurant 30 pieds 7 pouces et 1 ligne de face sur la rue Washington, sur 100 pieds de profondeur. Les améliorations consistent en une maison en bois à deux étages, ayant cuisine, &c., retirée de la rue et connue par le No 218 de la rue Washington.

2o Un terrain situé dans le même District, dans l'îlet compris entre les rues Fulton, St Thomas, Rousseau, Jackson et Philippe. Le dit terrain est désigné par le No 17; il a 30 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Fulton, sur 220 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur. Les améliorations comprennent une grande maison en bois, à étage, portant le No 441 de la rue St Thomas ou Fulton.

Conditions de la vente—La moitié comptant; le reste à 12 et 24 mois de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale sur les propriétés, portant 8 pour cent d'intérêt, du jour de la vente à parfait paiement, avec la clause de 5 pour cent (honoraires d'avocat) en cas de procès. Les acquéreurs devront faire assurer les bâtisses, transférer les polices jusqu'à parfait paiement et rembourser les primes du terme non expiré d'assurance.

Les actes de vente, y compris les timbres de Revenu des Etats-Unis, pardevant J. O. Eustis, notaire public, aux frais des acquéreurs.

27 mars—27;11,18,25av;2mai

Résidence en briques, à étage, dans le Deuxième District, au coin des rues Remparts et Ursulines.

Succession de Mme Marie Antoine Leferet, femme de William Bettler.—No 31,973

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co., Encanteurs,
NICHOLAS J. HOEY, encanteur,
Bureau Passage de la Bourse No 17.

SAMEDI, le 2 mai 1868, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, date du 14 avril 1868, et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-après décrite—

Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Remparts, Bourgogne, Ursulines et Hôpital. Ledit terrain a 31 pieds 9 pouces de face à la rue des Remparts, sur 80 pieds 9 pouces de face à la rue des Ursulines. Ensemble, la jolie maison en briques, à étage, bien construite, ayant salon, corridor et salle à manger au rez de chaussée; trois belles chambres à coucher au dessus et une mansarde, dans le fond une cuisine en briques, à étage, dont une cuisine, cinq chambres, ayant six chambres au rez-de-chaussée et à l'étage. Cette propriété est louée à bail jusqu'au 1er de brumaire, à raison de $1,300 par an à payer tous les mois; elle est vendue sujette audit bail. C'est un des plus agréables emplacements de la rue des Remparts. Le voisinage est gai et respectable, près des centres d'affaires, des théâtres, etc.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets de l'acquéreur, garantis spécialement par hypothèque sur la propriété vendue, et portant huit pour cent d'intérêt l'an, de la date à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées et la police devra être transférée au vendeur. L'acte hypothécaire devra contenir la clause de 5 pour cent, en cas de procès, pour paiement des billets à leur échéance.

L'acte de vente, y compris les timbres de Revenu Intérieur des Etats-Unis, pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

18 avril—19 25 26—2,9,16 23 mai

Succession de Mme MARIE ZOÉ DEBLANC, veuve de Joseph Duenau, décédé.

—No 30,234—

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Propriétés améliorées dans les 1er et 2e districts. Bons emplacements. Bonnes résidences bien situées, sur la rue Gravier, entre Baronne et Dryades, rues Esplanade, Claiborne et Chemin du Bayou.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
NICHOLAS J. HOEY, encanteur.
Bureau, No 17, Exchange Place.

SAMEDI, le 9 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu de deux ordres de l'Hon John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, datés le 2 mars 1868 et le 28 mars 1868 et rendu dans la susdite succession, les propriétés suivantes, appartenant à la succession de madame Marie Zoé Deblanc, épouse de Joseph Duenau, décédée, savoir—

—Propriétés dans le Premier District.—

Deux maisons en briques à deux étages portant les numéros 214 et 216 rue Gravier, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Baronne, Dryades et Union. Les terrains sont subdivisés en deux terrains mesurant chacun 26 pieds 3 pouces de face à la rue Gravier, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et étant les Nos 20 et 21 [illegible], à 9 pieds d'après un croquis par A. De Armas, architecte, daté 6 avril 1868, déposé dans la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Les améliorations consistent, sur chaque terrain, en une grande maison à deux étages avec attique bien bâtie, ayant vestibule, 2 salons et salle à manger au rez-de-chaussée, trois chambres à coucher au second et des chambres dans l'attique. Une cuisine en briques à étage avec chambres à domestiques, écurie, etc.; et des dépendances, cour pavée, cour et citerne sur chaque terrain et connues par les Nos 214 et 216 rue Gravier. Le No 214 est loué par bail jusqu'au 31 octobre 1868 et le loyer étant déjà payé, l'acquéreur n'aura droit à aucune partie du loyer.

Ces propriétés sont dans le centre des affaires, près de l'Hôtel St-Charles et, dans peu de temps, seront des meilleurs emplacements pour le commerce.

—Propriétés dans le Second District.—

1o—Un certain lot de terre dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Esplanade, Remparts, Bourgogne, et Quartier. Cette propriété a vingt-cinq pieds et neuf pouces de face à la rue Esplanade sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une maison à 3 étages, ayant salon, salle à manger et vestibule au premier, trois belles chambres à coucher au second, et trois chambres dans les mansardes, cuisine et chambres, en briques à trois étages, avant cuisine, chambres à domestiques, etc.

Cette propriété située dans le centre d'une des meilleures parties du Deuxième District, mérite l'attention des capitalistes en recherche de bons placements, ou de ceux désirant une bonne résidence.

2o—Trois lots de terre dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Bayou Road, Esplanade et Chemin du Bayou, désignés par les Nos 1, 2 et 3, sur un plan dressé par A. de Armas arpenteur, et déposé au Bureau des Encanteurs. Une copie du plan sera attachée à l'acte au bureau du notaire enregistré.

Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Claiborne et Chemin du Bayou (Bayou Road) et mesure 21 pieds de face au Chemin du Bayou, sur une profondeur et face à la rue Claiborne de 165 pieds 5 pouces, et 3 pieds 3 pouces de large dans le fond. Ensemble avec toutes les améliorations qui consistent en une grande et agréable maison à étage ayant une galerie en briques, avec un jardin devant (face à la Chemin du Bayou), ayant 4 chambres à coucher, et salon. Grands salons, chambres à coucher, avec galeries devant par les côtés, cuisines et des écuries, cour et jardin, galeries au dessus, ayant quatre chambres, des terrasses, convenablement placées pour cuisine et chambres à domestiques, deux citernes, etc. Pour résidence, la location est une des meilleures du Deuxième District, ayant le chemin de fer sur la rue Esplanade et le Chemin du Bayou.

Ensemble toutes les dépendances et autres appartenant à la susdite propriété.

Ensemble 71 actions (de $[illegible] de la Banque des Citoyens de la Louisiane. L'acquéreur de cette propriété assumera en outre du montant de l'adjudication, en proportion de ses actions à la Banque des Citoyens de la Louisiane, le tiers de ces actions, payable et renouvelable d'après la charte de la dite banque.

La dite propriété, et la plus grande partie de la façade du terrain du fond a été louée à bail, du 1er janvier au 31 décembre 1868, avec le privilège de renouvellement pour un an, à $[illegible] par mois.

Le lot No 2 touche au No 1 et mesure 30 pieds de face au Chemin du Bayou sur 136 pieds de profondeur sur la ligne qui le divise du No 1 et 148 pieds sur la ligne vers la rue Derbigny, et 31 pieds 3 pouces de large dans le fond; ensemble avec toutes les améliorations qui consistent en une bonne et agréable maison en briques, à un étage et attique, bien élevée de la terre, ayant salon, vestibule, chambres à coucher et salle à manger, cuisine en briques à 2 étages et batisse dans le fond. La cour est pavée et est ombragée par de beaux arbres fruitiers, &c.—citerne, cuve &c. Le tout en parfait état et prêt pour occupation.

Le lot No 3 touche aux Nos 1 et 2 dans le fond et mesure 29 pieds 8 pouces de face à la rue Claiborne sur 86 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne qui le divise des terrains Nos 1 et 2 et 31 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue Esplanade et 29 pieds de large dans le fond. Ensemble avec toutes les améliorations, droits, privilèges &c.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et portant 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les billets devront être garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur les propriétés vendues. Les améliorations devront être assurées pour leur entière valeur, et les polices devront être transférées aux vendeurs jusqu'à paiement final des dits billets. Les acquéreurs devront, en cas de poursuite pour la collection des dits billets, assumer le paiement de 5 pour cent (honoraires d'avocats) garantis comme les billets par hypothèque. Les acquéreurs devront également assumer le paiement des taxes de 1868.

Actes de vente et les timbres de Revenu aux frais des acquéreurs, pardevant L. Davigneau, notaire public.

15 mars—15,28—avril 4,11,18,25 mai 2 3 et 11

TERRES dans les Etats de la Louisiane, Texas, Arkansas et Mississippi.

Thomas Henderson vs ses créanciers et les créanciers de Henderson Terry & Co.—No 15,989

Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
NICHOLAS J. HOEY, encanteur,
Bureau No 17, Exchange Place.

VENDREDI, le 15 de mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Honorable Paul E. Théard, juge de la 4me Cour de District de la Nlle-Orléans, daté le 9 avril 1868, il sera vendu à l'enchère publique, dans la susdite affaire, les terres suivantes:

Terres dans l'Etat du Texas

1o—3302 arpents dans le comté de Navarro, Texas, en 3 lots, situés sur le Bayou Camp et Bonté.

2o—610 arpents à Cass Co (Texas) en 3 lots situés sur les bayous Quion, Chambre et Washington.

3—157 arpents à Bexar Co. (Texas) sur le Bayou Hondo, 45 milles ouest de San Antonio.

4o—650 arpents à Cass Co. (Texas) sur "Cogedale Place" près de Jefferson (Texas).

5—[illegible] arpents à Hunt Co. (Texas), sur le Bayou Cedar.

6o—Un terrain dans la ville de Jefferson Cass Co (Texas).

7o—157 4/10 arpents à Upshur Co. Texas).

8o—[illegible] 4/10 arpents à Wise Co. (Texas), divisés en 3 lots "Win Brooks" Land.

9o—308 arpents à Cass Co. (Texas), 8 milles de Jefferson, étant une partie d'un morceau de terre de J. A. Pruitte, de 640 arpents.

10o—Les terrains Nos 4, 5 & 6 de l'îlet 6 dans la ville de Jefferson, Cass Co., Texas.

11—Le terrain No 12 de l'îlet 47 dans la ville de Jefferson, Cass Co., Texas.

Terres dans l'Etat d'Arkansas.

12o—Un terrain dans la ville de Frenchport, Ark., titre de F. McCollum.

13o—1 1/3 intérêt d'une maison et terrain dans la ville de Batesville, Arkansas, de Baxter & Bro.

Terres dans l'Etat de Mississippi.

14o—1/4 d'une section dans le comté de Tunica, Miss de John Orrick.

15o—Deux lots dans la ville de Troy, Yalibusha Co Miss de D. M. Clanton.

Terres dans l'Etat de la Louisiane.

16o—Un lot de terre et magasin, sur la rue Texas dans la ville de Shreveport, Le.

CONDITIONS DE LA VENTE

Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Actes de vente et les timbres du Revenu aux frais des acquéreurs, pardevant T. O. Stark, notaire public.

14 avril—14, 25—mai 2, 9, 15

Succession de Joseph Eugène Martin.

No. —— Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Maison en bois, à étage, No 299 du Chemin du Bayou, entre les rues Derbigny et Roman.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur,
Bureau, No 17, Place de la Bourse.

SAMEDI, le 9 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. Jno. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 7 mars 1868, dans la susdite succession, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété suivante appartenant à la succession de feu Joseph Eugène Martin, savoir—

Deux lots de terre Nos 5 et 6 dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Chemin du Bayou, Derbigny et Roman, mesurant chacun 30 pieds de face au Chemin du Bayou et 126 pieds 9 pouces de profondeur, et une profondeur de 128 pieds 10 pouces sur une ligne et 142 pieds sur l'autre.

Ensemble les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, comprenant une maison à étage et une cuisine en briques retirée de la rue, galerie devant et derrière, et chambres. La rue-de-chaussée est de briques et le dessus est en bois, avec une cuisine à étage détachée de la maison, &c.

Conditions—Un tiers comptant devra assumer le paiement d'un billet de $2,777 tiré par Joseph Eugène Martin, endossé par [illegible], [illegible] jusqu'à parfait paiement. Les billets devront être garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue; et le reste à un crédit, en billet, pour vendeur à parfait paiement du montant des billets et à qui le [illegible] les polices d'assurance devront être transférées [illegible] contenir la clause de [illegible] pour le paiement des billets [illegible].

Actes de vente pardevant O. de Armas, notaire public, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant P. L. W. Huard, aux frais des acquéreurs.

1 mars 4 11 18 25 9 mai

VENTES A L'ENCAN

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Lettres de change, billets, comptes et garanties collatérales.

Thomas Henderson contre ses créanciers et les créanciers de Henderson, Terry & Co.—No 15,989—Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans.

Par C. E. GIRARDEY & Co,
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.
Bureau, No 17, Passage de la Bourse.

SAMEDI, 25 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. Paul E. Théard, juge de la Quatrième Cour de District de la Nlle Orléans, daté du 9 mars 1868, il sera vendu, à l'enchère publique, dans la susdite affaire—

Toutes les lettres de change, toutes les lettres, comptes garanties collatérales, &c., abandonnées par le failli, et [illegible] d'après les documents A 1 et B 1 à 12 inclusivement, déposés en Cour, dont une copie sera exhibée au moment et à l'endroit de la vente.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 14 avril—14 18 24 25

Actions du Southern Dry Dock—Succession de Horace Blakesley—No 29,930—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.,
N. J. HOEY, Encanteur.
Bureau, No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI, 25 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 2 mars 1868, il sera vendu à l'enchère publique pour le compte de la succession de Horace Blakesley—

11 actions de 5 mille du Southern Dry Dock Company—payées en plein.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 12 avril—19,24,25

Vente péremptoire, à l'encan, du chemin de fer du Golfe du Mexique, avec ses vingt quatre milles de fer, en barres plattes et doublement raffinées, 46 livres à la yarde, machines, chars, traverses, bois, &c.

Succession de feu Alexandre Gordon.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, —No 28,692—

Par C. E. GIRARDEY & Co, Encanteurs.
NICHOLAS J. HOEY, encanteur.
Bureau, No 17, Exchange Place.

SAMEDI, 25 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 26 mars 1868 et rendu dans la susdite succession—toute la propriété mobilière connue sous le nom de Chemin de fer du Mexique, comprenant principalement

LES BARRES EN FER de toute l'étendue du chemin (plus de 24 milles) s'élevant à 2,000 tonneaux. Ce fer est plat, double et entièrement raffiné égal au meilleur "Swedes Iron" et sera vendu en lots au gré des acheteurs.

Egalement—Tout le fer, les machines et les chars, les traverses et autres bois dont une liste détaillée sera exhibée à la vente et se trouve au bureau des encanteurs.

Le chemin s'étendant presque parallèlement au fleuve Mississippi, et une grande partie n'étant qu'à une petite distance du fleuve il sera facile aux acquéreurs de le faire transporter soit sur les bords soit dans l'intérieur. Les personnes qui désireraient acheter tout le matériel avant le jour de la vente, pourront soumettre leurs propositions aux encanteurs.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 12avril

POUR CAUSE DE DÉPART.

Le fin ambleur "Pony King," Buggy et Harnais.

Par C. E. GIRARDEY & CO, Encanteurs.
Bureau, No 17 Passage de la Bourse.

SAMEDI, 25 avril 1868, à 11 heures du matin, il sera vendu en face de notre bureau, Passage de la Bourse No 17—

Le fin ambleur "Pony King," il a 9 ans, est parfaitement doux et c'est un des plus fins ambleurs de la ville.

—Egalement—

Buggy et harnais.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 22 avril

Convenable pour le Commerce et pour une Maison.

La maison basse, en briques à mansarde, No 57 de la rue Bourgogne, entre les rues Bienville et Conti.

Par C. E. GIRARDEY & CO.
Bureau, Passage de la Bourse, No 17.

SAMEDI 25 avril 1868, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu, à l'enchère publique—

La bonne maison basse, en briques à mansarde, portant le No 57 dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bourgogne, Remparts, Bienville et Conti. Le dit terrain a 26 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Bourgogne, sur 74 pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble, avec les améliorations qui se trouvent dessus—une maison basse, en briques, à mansarde, solidement construite, ayant 4 chambres, cuisine en briques, &c. Cette propriété peut servir de magasin ou de maison.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets spécialement garantis par hypothèque sur la propriété, portant 8 pour cent d'intérêt l'an jusqu'à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées par l'acquéreur et sa police devra être transférée au vendeur.

L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes pour l'année 1868 et il remettra au vendeur le pro rata de la prime d'assurance.

L'acte de vente, y compris les timbres du Revenu Intérieur des Etats Unis, pardevant F. Eude, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Maison en briques à deux étages, No 92 rue Dryades, entre Gravier et Perdido—Succession de Bianca Robins—No 27,370—Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.,
N. J. HOEY, Encanteur.
Bureau, No 17 Exchange Place.

SAMEDI, 25 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, il sera vendu, à l'enchère publique, pour le compte de la succession de Bianca Robins—

Un lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Rampart, Gravier et Perdido, mesurant 30 pieds de face à la rue Dryades, [illegible] pieds de profondeur sur la ligne du côté de la rue Gravier et 102 pieds [illegible] de l'autre côté, [illegible] pieds de large dans le fond. Les améliorations consistent en une maison en briques à deux étages, ayant salon, cuisine, etc.

Conditions—Moitié comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement avec la clause de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite pour le recouvrement des dits billets. Les améliorations devront être assurées et la police devra être transférée au vendeur jusqu'à parfait paiement des dits billets.

Acte de vente et les timbres de revenu aux frais de l'acquéreur pardevant Wymble Rogers, notaire public. 24 mars—24 av 4 11 18 25

L'HOTEL MOREAU et TERRAINS pour bâtir, sur le Lac Pontchartrain.

Succession de Baptiste Moreau.

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

No 31,987.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.,
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur
Bureau, No 17, Place de la Bourse.

MARDI, 19 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, date le 26 mars 1868, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la susdite succession—

1o Les bâtisses connues comme "Hôtel Moreau" situé sur le Lac Pontchartrain à l'embouchure du Bayou St Jean, faisant face au Lac, près du monument du Bayou St Jean au dépôt du Chemin de fer.

2o—Trente-et-un grands terrains environnant la dite propriété, faisant face à la rue Moreau, aboutissant du lac, ville de New York au Lac Pontchartrain, dont la plus grande partie est désignée par les Nos 377, 5407, [illegible] et [illegible].

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Actes de vente, y compris les timbres de Revenu des Etats Unis aux frais des acquéreurs pardevant [illegible], notaire public.

Deux maisons en briques à deux étages, Nos 60 et 67, de la rue Race, et un terrain adjacent.

Succession de Charlotte Cochrane.

No [illegible]—Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.,
NICHOLAS J. HOEY, encanteur.
Bureau, Passage de la Bourse No 17.

SAMEDI, 21 mai 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, rendu dans la susdite succession, les propriétés ci-après décrites—

1o—Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Race, Robin St Thomas et Religieuses. Le dit terrain est désigné par le No 1, a 34 pieds de face à la rue Race [illegible] [illegible]. Les améliorations consistent [illegible].

2o—Une maison en briques à deux étages, [illegible] portant le No 66 et 67 de la rue Race et 4 chambres dans chaque corps de logis, une cuisine en briques à étage, avec 3 chambres à coucher en dessus, et un corps de logis avec [illegible] et cour pour chaque maison; [illegible] pour chaque corps de logis, et un terrain [illegible] sur la façade.

3o—Un terrain touchant au susdit ayant 31 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue Race sur [illegible] cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain n'est pas amélioré. La propriété est avantageusement située pour une [illegible].

Conditions—Un tiers comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets spécialement garantis par hypothèque sur les propriétés portant 8 pour cent d'intérêt l'an, de la date de la vente à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées [illegible] et la police transférée au vendeur jusqu'à parfait paiement du montant des billets. Les billets devront être subdivisés au gré des parties et les acquéreurs devront assumer le paiement des taxes de l'année 1868 (taxes de 1868, payables en 1869).

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats Unis, pardevant O. L. Kernion, notaire public, aux frais des acquéreurs.

2 avril—25,30—mai 2 9 16 23

Magasin à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et St-Joseph

Succession de LEWIS KRAFT.
—No [illegible]—

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans

Par C. E. GIRARDEY & Co, Encanteurs
NICHOLAS J. HOEY, encanteur,
Bureau No 17 Place de la Bourse

SAMEDI 2 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la succession de Lewis Kraft, la propriété suivante—

Un lot de terre dans le 1er District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Nouvelle Levée, St-Joseph et Notre Dame, désigné comme une partie du lot [illegible] et mesurant 21 pieds 2 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, sur 63 pieds 11 pouces 1 pouce et 3 lignes de face à la rue St-Joseph. Les améliorations consistent en un magasin en briques à trois étages, loué au mois à M. J. Keller jusqu'au 1er octobre 1870 à $175 par mois et vendu sujet au susdit bail.

Conditions—L'acquéreur devra assumer le paiement en principal et intérêt d'un billet [illegible] $4,784 48, payable le 6 juin 1869 [illegible] à raison de 8 0/0 par an du [illegible] le reste comptant. L'hypothèque [illegible] 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de poursuite et la police d'assurance devra être transférée au teneur du dit billet.

Le passage ou alley-way situé au fond du susdit terrain mesurant environ 5 pieds 4 pouces de face à la rue St Joseph, 2 pieds 11 pouces dans le fond [illegible] et environ 10 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Actes de vente et les timbres de Revenu des Etats-Unis aux frais des acquéreurs pardevant [illegible], notaire public.

Jolie résidence dans la rue des Magasins, au grand terrain.

Maison "cottage" dans la rue Terpsichore

SUCCESSION DE LEWIS B. COLLINS.

No 29,[illegible]—Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur,
Bureau, Exchange Place No 17.

SAMEDI, 2 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté le 21 mars 1868, il sera vendu, à l'enchère publique, pour le compte de la succession de Lewis B. Collins, décédé, les propriétés ci-après décrites—

1o—LA JOLIE RÉSIDENCE EN BOIS A ÉTAGE, [illegible] dans l'îlet compris entre les rues Magasin, Constance, Second et Troisième. Le terrain [illegible] [illegible] à la rue des Magasins. Les améliorations comprennent une grande maison à étage [illegible] [illegible] et chambres à coucher [illegible] ayant cuisine, [illegible] attique, etc. et chambre à fourrage, &c.

Le terrain est disposé en jardin avec [illegible] [illegible] [redacted]

2o—LA GRANDE MAISON COTTAGE [illegible] Premier District [illegible] Terpsichore, Melpomène, Camp et [illegible] [illegible]. 127 pieds 10 pouces [illegible].

[illegible] Les améliorations consistent en un cottage [illegible].

Conditions—Un tiers comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit [illegible].

Les actes de vente, y compris les timbres [illegible] pardevant [illegible] aux frais des acquéreurs.

L. CRESSON,

PEINTRE,

103 et 105 rue Bourbon, près l'Opéra

[illegible] gravures, chapeaux, tableaux &c. [illegible] ENCADREMENTS des tableaux de [illegible]